

ESPACE de libertés

Magazine du Centre d'Action Laïque / MARS 2013 / N°417

Apprendre le sexe à l'école

Inde

Derrière le vernis,
la violence

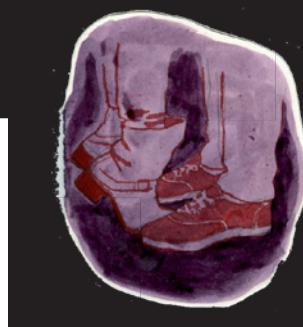
Mariage pour tous

Le divorce de l'Église



ÉDITORIAL

- 3 Un magazine à la page
- 4 Espace de brièvetés
- 6 Droit de suite
- 8 Chronique
- 11 Coup de Pholie



40 Entretien

Relance/Austérité:
1-0
Tourmente des Printemps arabes

47 Europe

L'Église de France préfère le divorce au « mariage pour tous » !

51 Monde

Inde : des violences sexuelles comme stratégies de domination

12 Dossier

Apprendre le sexe à l'école
De Françoise Dolto aux sites pornos

Wallonie-Bruxelles nous tend l'Évas

Comment ça se passe, l'Évas ?

Les ravages de l'ignorance
Veto parental : que faire ?
No comment
La sexualité des petits
Rendre l'Évas... sexy !

56 Libres ensemble

L'incitation au terrorisme, une notion piégée

Le point Godwin et le devoir de mémoire

Twitter et la liberté d'expression

La liberté d'enseignement

70 Culture

Peut-on rire du terrorisme ?
Vers une réhumanisation du commerce culturel...
Existerait-il « un autre journalisme » ?
Bien entendu, c'est off

ESPACE de libertés

Rédacteur en chef :

Yves Kengen

Secrétaire de rédaction :

Amélie Dogot

Production :

Fabienne Sergoynne

Documentaliste :

Anne Cugnon

Illustratrice :

Dominique Goblet

Graphisme :

YEBOgraphics

Imprimeur :

Kliemo

Fondateur :

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Belgique : 20€, Étranger : 32€
par virement au compte du CAL :
IBAN : BE16 2100 6247 9974
BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236
avenue Arnaud Fraiteur
1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 - Fax : 02 627 68 01

E-mail : espace@laicite.net

Photo de couverture : © AFP/Raavendran

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



Édito / Par Yves Kengen, rédacteur en chef

Un magazine à la page

Vous avez sous les yeux la nouvelle formule d'*Espace de Libertés*, après une mue en profondeur. Depuis sa naissance en juin 1987, il a connu des changements, mais aucun d'une telle intensité. Comme on dit au Café du Commerce : il faut vivre avec son temps.

La presse est en crise, nous disent les spécialistes. Les jeunes ne lisent plus, se plaignent les grincheux. Les journalistes sont bridés, accusent les libertaires. Où est l'autocritique, dans ce concert de constats désabusés ? *Espace de Libertés* fait le pari d'oser une presse conforme aux attentes du public actuel. D'autres l'ont fait avant nous : pendant que les médias « papier » historiques voient leur socle vaciller, des nouveaux venus comme *XXI*, *Causette*, *So Foot* conquièrent un public fidèle qui achète avec le sourire une certaine promesse de plaisir.

La presse écrite ne peut plus rivaliser avec les médias instantanés en termes d'information « chaude ». Par contre, elle est irremplaçable dans le commentaire, le débat d'idées, les histoires à raconter, les interviews à bâtons rompus. Elle offre aussi de l'espace à l'image, l'image d'art, celle qui évoque plutôt que d'imposer, celle qui stimule l'imaginaire au lieu de l'écraser sous le poids de l'horreur ordinaire.

Libre examen oblige, nous n'allons pas nous lancer dans une description de tout ce qui a changé ; vous vous en apercevrez bien vous-mêmes. Bienvenue dans ce nouvel *Espace de Libertés*, qui s'ouvre aussi à vos avis. Libres, allons à la page, ensemble. 

Civitas pacem para bellum

À la fin du mois de janvier, l’Institut Civitas a appelé à une veillée de prières devant l’Assemblée nationale, à Paris. Le groupe proche des catholiques intégristes voulait s’opposer au projet de loi ouvrant le mariage aux homosexuels. «*La prière –c'est bien connu– est l'arme la plus puissante contre les forces du mal.*» Mal lui en a pris car la Gauche forte s'est payé aussitôt la tête des valeureux tradis en demandant au ministre de l’Intérieur Manuel Valls d’interdire cette «*action illégale, car elle va à l'encontre de la loi visant à faire interdire les cérémonies religieuses dans les rues.*» La Gauche forte, un mouvement lancé en janvier au sein du PS pour mener «*en première ligne*» le combat face au rapprochement de la droite et de l’extrême droite, entendait faire la leçon à Jean-François Copé, son UMP et ses pains au chocolat. Et elle pensait pouvoir compter sur Valls qui avait laissé entendre que ses services surveillaient Civitas «*pour, le moment venu, envisager sa dissolution.*» Mais la préfecture de police, elle, a préféré laisser faire, la prière ne nuisant pas à l’ordre public. Et tant pis si ça fait désordre. (map)

Jéhovah au secours du Mandarom

La Cour européenne des droits de l’homme sait défendre les causes nobles. Comme celle de la secte du Mandarom du «Messie cosmoplanétaire», alias Gilbert Bourdin (c'est moins chic) qui avait fait élever jadis à Castellane (Alpes-de-Haute-Provence) une stèle de 35 mètres de haut à son effigie (sans permis de bâtir). Qu’après sa disparition (il n’était pas immortel), ses fidèles ont dû démolir sur ordre de la préfecture. Douce vengeance ? La secte vient de faire condamner l’État français par la CEDH à lui payer 3,6 millions d’euros. La cour a estimé que la fiscalisation de certaines liberalités versées en cash à la «famille Bourdin» était contraire à la liberté des religions. En s’appuyant sur une juris-

prudence établie en 2011 au profit des... Témoins de Jéhovah. La France, un paradis... fiscal pour les sectes ? (yk)

À voile et à valeurs

L’AKP du Premier ministre Erdogan marque à nouveau des points en Turquie : les avocates turques pourront désormais porter le foulard islamique dans les tribunaux du pays. Le Conseil d’État a suivi une requérante qui affirmait être victime de discrimination religieuse. Les milieux favorables à la laïcité sont furieux : le président du barreau d’Ankara, Metin Feyzioglu, estime qu’une avocate «*ne peut assurer sa fonction de défenseur en affichant son appartenance religieuse dans un pays laïque.*» Mais rien ne semble pouvoir arrêter l’AKP (Parti de la justice et du développement, «islamiste modéré», au pouvoir) dans sa volonté de délaïciser pas à pas la Turquie, estiment certaines experts, trois ans après la levée de l’interdiction du port du voile à l’université. Pour Ankara, il s’agit au contraire de faire cohabiter harmonieusement les valeurs de l’islam et de la démocratie. Air connu. (map)

Lavage à sec(tes)

Selon *De Morgen*, Alain Winants, le patron de la Sûreté de l’État, a adressé en janvier un rapport secret à sa hiérarchie, révélant que ses services ont longuement mis sous la loupe la Scientologie, Sahaja Yoga ou les Frères musulmans, et leurs

tentatives d'influer sur des «hommes politiques dans leurs décisions». Depuis des années, la Sûreté avait ainsi un œil sur Tony Van Parys (CD&V) et Kris Van Dijck (N-VA) pour des contacts avec Sahaja Yoga ; Hilde Vautmans (Open VLD) et Johan Demol (ex-Vlaams Belang) pour l'Église de scientologie ; sans oublier le sénateur Rik Torfs (CD&V) ou encore la secrétaire d'État Maggie De Block... Une polémique s'en est suivie sur le droit des sectes au lobbying, et dans la foulée sur le droit de la Sûreté à surveiller celles-ci ainsi que les personnes qu'elles contactent. Puis l'affaire a tourné au règlement de comptes, d'aucuns voyant dans cette fuite dans la presse une volonté de nuire au boss de la Sûreté d'État Alain Winants. Un vrai sac de nœuds. (map)

Cachez cette souffrance...

Le médecin urgentiste bayonnais Nicolas Bonnemaison, mis en examen pour sept cas d'euthanasie sur des patients âgés, a été radié de l'Ordre des médecins. Motivation : «*Les manquements déontologiques relevés à l'encontre du Dr Bonnemaison sont de nature à justifier une peine disciplinaire.*» L'urgentiste, âgé de 52 ans, avait été mis en examen le 12 août 2011 pour empoisonnement après avoir abrégé la vie de sept patients âgés par injections létales, entre le 6 avril et le 3 août 2011. Bonnemaison n'avait pas nié les faits. Quelques mois auparavant, en campagne présidentielle, François

Hollande avait pourtant suggéré dans sa proposition 21 que «*toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable provoquant une souffrance physique ou psychique insupportable et qui ne peut être apaisée [puisse] bénéficier d'une assistance médicalisée*». En attendant, Nicolas Bonnemaison aura bien besoin d'une solide assistance juridique. (map).

Schweppé: la bulle de trop

En janvier, *l'Osservatore Romano* a publié un entretien remarqué entre les ambassadeurs de France et d'Allemagne près le Saint-Siège. La discussion tournait autour du couple franco-allemand et des 50 ans du traité de l'Élysée. Surtout, la gazette du Vatican a fait mouche en donnant la parole à un diplomate allemand pas comme les autres : Reinhard Schweppé est un homme qui fait des bulles mieux que le pape. Un peu comme si Berlin avait envoyé à Pékin un admirateur du communisme à la chinoise. Morceau choisi : «*Le christianisme est dans les gènes de l'Union européenne. Il ne faut pas oublier que Pie XII a ouvert la voie à l'idée européenne.*» Pie XII a décidément la cote depuis que Benoît XVI s'emploie à le faire béatifier. Longtemps accusé d'avoir gardé le silence pendant la Shoah, le bon pape nous revient dans une immaculée omission. Combattant sa «légende noire», l'Église catholique a toujours affirmé que Pie XII avait contribué à aider au contraire les juifs cachés dans des institutions religieuses et avait gardé le silence pour les protéger. On attend toujours les preuves. (map)

Fabriques d'églises: le pire est à venir!

Par Patrice Dartevelle
Administrateur du CAL

Les fabriques d'église ont longtemps vécu très discrètement. À vrai dire, il ne s'y passait pas grand-chose. Mais aujourd'hui le poids financier qu'elles représentent, en totale disproportion avec la fréquentation du culte, préoccupe au moins les responsables, spécialement les gestionnaires des communes.

Le problème est en principe matériel mais son importance pour l'Église est essentiel et depuis longtemps: la question de la propriété des églises occupe la moitié de l'édit de Milan en 312! Logiquement, les études et réflexions se multiplient de tous côtés, Caroline Sägesser et Vincent de Coorebyter par exemple ont étudié ces questions.

Côté catholique, l'historien Paul Wynants, professeur aux Facultés Notre-Dame de la Paix mais tout aussi bien membre du comité scientifique du Centre d'archives communistes en Belgique, vient de publier une plaquette sur l'histoire des fabriques d'église depuis l'occupation française¹. Quatre-vingts pages pour une question touffue, pleine de textes législatifs ou réglementaires, d'arrêts des tribunaux, cela ne permet qu'un survol mais bien intéressant. P. Wynants y montre au fond une facette du conflit fondamental qui a opposé libéraux et catholiques tout le XIX^e siècle. On y voit par exemple le combat des laïques pour empêcher une chose qui semble étonnante aujourd'hui mais qui aurait pu réussir: au détour d'un texte napoléonien, le monde catholique a au fond tenté d'empêcher les pouvoirs publics d'organiser l'assistance publique (avec les critères que l'on devine) en essayant au moins que les fabriques soient aussi légitimes dans ce rôle. Des tentatives, plus timides, ont également existé pour le financement de l'enseignement par cet intermédiaire.

1 Paul Wynants, «Les pouvoirs publics et les fabriques d'église en Belgique. Aperçu historique», cahier n° 16 du CHIREL Brabant wallon, Wavre, 2012, 10 euros (hors frais de port).

Mise au poing

C'est peu dire que la participation de Pierre Galand à l'émission de la RTBF «Mise au Point», consacrée à la démission du pape, a suscité des réactions de la part de téléspectateurs qui n'ont pas manqué de nous en faire part.

On lui reproche, en gros, de critiquer le pape, d'être «anti-catho» et de ne rien dire qui élève le débat. À sa décharge, il faut reconnaître que, seul laïque du plateau entouré d'une bordée de prêtres et d'un rédac'chef de *Golias* gonflé à bloc, il n'avait pas la partie facile.

La question est: le CAL doit-il participer à des débats sur l'Église? On sait que quoi que son président dise, il sera critiqué et taxé d'intolérance. C'était déjà le cas de son prédécesseur. Si les questions liées à l'Église catholique restent très présentes sur les chaînes de service public, malgré la désaffection des croyants, on note tout de même un progrès par rapport à une époque pas si lointaine: le CAL est invité à y participer. Alors oui, il faut y aller, ne fut-ce que pour éviter que ces émissions soient un chant ronronnant à la seule gloire des hiérarques de l'institution vaticane et pour faire savoir au peuple qu'il existe des voix qui osent dire tout haut quelques vérités qui, pour faire mal à certains, n'en sont pas moins largement fondées. (yk)



À retenir

Page 12 et suivantes: L'Évras, ça passe. L'éducation affective et sexuelle à l'école fait désormais partie du décret «Missions». Les enjeux, en termes de santé publique, mais aussi d'évolution positive de la société, sont immenses.

Page 40: Blanchard, cumulard? Défendre des principes et en servir d'autres, c'est un métier. Mais à force de voir des pontes du FMI théoriser l'inverse de ce qu'ils pratiquent, y a-t-il encore un pilote dans l'avion de la crise économique ?

Page 47: Divorce à la française. Patrice Lestrangeur nous livre une analyse sans fard du rôle de l'Église catholique dans l'opposition à la loi française sur le mariage pour tous. Vous avez dit «séparation» ?

Page 51: L'Inde en demi-teinte. Le miracle économique indien serait-il une façade ? La réalité révèle une société éclatée entre injustices sociales et misogynie institutionnalisée.

Page 59: Gare aux gorilles! En voulant muscler la lutte contre le terrorisme, les gros bras de la Sûreté ouvrent la porte à des amalgames préjudiciables à la liberté d'expression la plus élémentaire.

Page 64: Le hashtag qui tue. Twitter et Facebook sont des canaux aisés à conquérir pour les racistes de tout bord. Avec des effets collatéraux parfois amplifiés de façon inquiétante.

Page 67: Cherchez l'erreur. Quand un chercheur en enseignement émargeant au réseau libre prend la défense de l'école publique, Espace de Libertés veut en savoir davantage. Et cela en vaut la peine !

Page 75: Les plumes se dressent. Un collectif de journalistes se lève pour annoncer la bonne nouvelle : un autre journalisme est possible ! Info ou intox ?

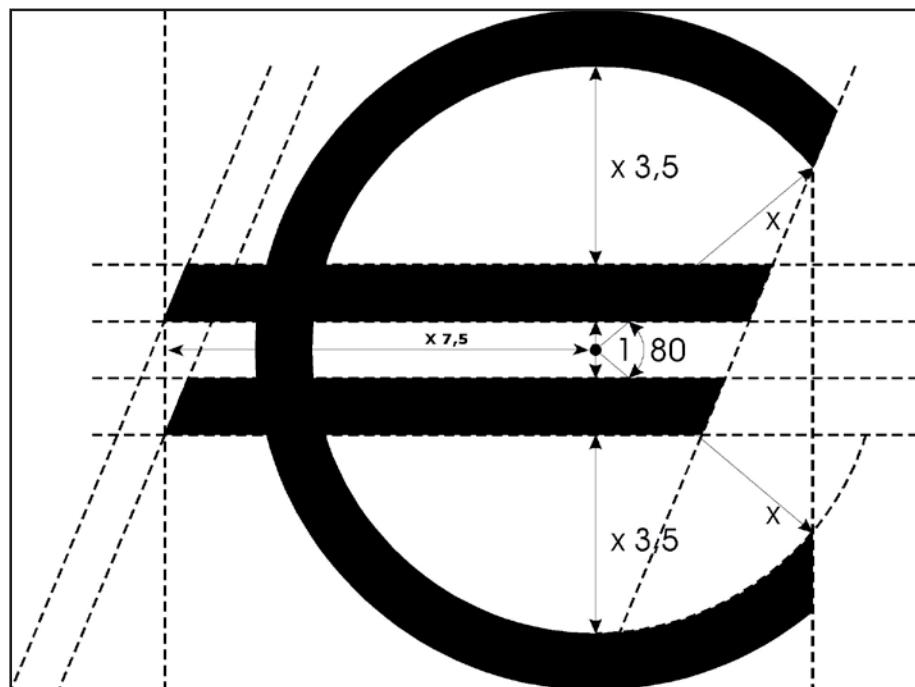
Intérêts émotionnels

Plusieurs vedettes se partagent chaque jour les honneurs de la presse et la concurrence est rude entre les acteurs qui se produisent sur les planches des grands théâtres de ce monde.

Par Michel Claise
Magistrat et écrivain

Longue liste de tragédies, comme, par exemple, celles qui se jouent au Moyen-Orient, dont les figurants jonchent de leur corps les rues d'Alep et s'effacent devant les premiers rôles, les présidents des pays de là-bas, dans un décor de printemps qui ressemble à l'hiver. Chez nous, à l'affiche, des comédiens font rire, parfois jaune, à l'instar d'un Bart De Wever vociférant à la tribune de sa victoire anversoise avant de prendre la vedette d'un char de carnaval en costume de circonstance. Parfois, c'est un vau-

deville qui fait la Une, comme les mémoires de Johnny Hallyday qui claque les portes à la figure de ses ex et vieux copains d'antan, pauvres Cloclo et Sardou, statues du showbiz définitivement déboulonnées aux yeux des fans inconditionnels de la star mal vieillissante. Mais il est une constante: tous les jours se tient la représentation permanente du grand théâtre de guignol, avec son animateur vedette, un *deus ex machina* qui manie comme personne les ficelles des marionnettes politiques, économiques



et sociales du monde, un dieu ancien dont le culte n'a jamais été aussi fort : l'argent ! Trois piécettes récentes ont connu un franc succès. Ainsi la première, l'histoire de ce vilain président de France, quoique s'appelant Hollande, qui a osé augmenter les taxes pour prendre leurs sous aux riches !

Tous les jours se tient la représentation permanente du grand théâtre de guignol, avec son animateur vedette, un *deus ex machina* dont le culte n'a jamais été aussi fort : l'argent !

Voici l'entrée, côté cour parisienne, du roublard Depardieu qui, sous sa cape de comédien, a dissimulé son passeport belge et qui n'attend que le moment de sa sortie, côté jardin tournoisien. «*Hou ! Hou !*», s'exclame le héros (cela s'écrit Ayraut en langage guignol). Mais rien n'y fait ! Celui qui interpréta magistralement Cyrano à le nez de s'en aller rejoindre la troupe de Toone. La deuxième piécette met en scène une dame âgée, une reine d'autrefois, et ses vils conseillers qui lui font signer sans lire des papiers incompréhensibles. Mais voilà ! Sa fortune, par un effet de baguette juridique, échappe au Trésor de son pays. «*Hou ! Hou !*», s'exclame le Premier ministre et le chœur de ceux qui le soutiennent (Éliotropes en langage guignol). Les papiers sont déchirés et la reine d'autrefois s'en retourne, marrie, au culte de son défunt époux.

Troisième scène, dont le décor est une grande usine. Le patron, une espèce de Zwarde Piet, dont l'art, c'est l'or, estime qu'il n'en produit plus assez. Qu'il faut envoyer les ouvriers au chômage. «*Hou ! Hou !*», s'exclament les politiques wallons, ceux-là mêmes qui lui ont remis les clés de l'usine (les mittalophobes, en langage guignol). Qu'advient-il du Zwarde Piet ? Rien !

Fin des représentations et trêve de plaisanteries

La crise économique et financière fait perdre les pédales au monde, démocratique ou non. Il n'est de jour sans lamentations : l'argent manque, les budgets se réduisent, l'écart entre les couches sociales s'accroît. Alors, suivant une technique tribale ancienne, il faut trouver des boucs émissaires. Pauvre Depardieu, sans jeu de mots. Voici l'itinéraire d'un gamin travailleur et doué, aux origines des plus modestes, qui a su jouer d'un double talent, celui de comédien et d'homme d'affaires, pour construire une fortune. Trop taxé en France, estime-t-il, il choisit une voie moins imposée et, en toute légalité, s'expatrie à quelques centaines de mètres de la France qui se sent trahie. En Belgique. En Europe, donc. S'en suivent des insultes, de la part de ceux qui n'ont jamais payé le millième des impôts que «Gégé» a réglé à son pays, et qui oublient que ses sociétés, dans le domaine du vin, de la nourriture et du cinéma, continuent à générer des profits taxables en France et aussi pas mal d'emplois. La reine Fabiola, image d'une désolation. Sa décision de créer une fondation dans les conditions qu'on connaît, mal

inspirée en ces temps de crise, n'est pas plus critiquable sur le plan légal. Éthiquement, cela se discute, marmonnent les opposants. Mais il apparaît que sa dotation est bouffée par ses frais d'entretien de maison, certes somptuaires pour une vieille dame, et que sa fortune personnelle, venant de sa famille d'origine et de l'héritage de son époux, est plus que confortable. Il est de sa liberté d'en disposer. De même que de favoriser l'attribution des bénéfices de sa fondation en respect de sa foi catholique. Va-t-on critiquer les donations et legs consentis au Grand Orient de Belgique? Mittal, enfin! Qui ignorait, en lui remettant

Il existe comme une chape de plomb qui empêche l'éclatement au grand jour des vrais scandales nés de l'argent.

les clés d'Arcelor, que cet homme issu d'une caste de commerçants n'avait d'autre ambition que de s'enrichir? Sa décision de licencier une grande partie des ouvriers, humainement atroce, n'est qu'un calcul économique, et non une infraction.

Ce qui dérange, dans ces trois cas de figure, ce sont les réactions jusqu'à l'insulte émanant de certains politiciens, alors que la faute originelle paraît bien être de leur chef. L'absence de cohésion dans le système fiscal européen permet les exils des plus riches. Ils sont nombreux ceux qui ont quitté la France. La décision d'augmenter la taxe sur les hauts revenus est psychologique-

ment défendable. Mais économiquement, tous les spécialistes en doutent. La dotation de la reine Fabiola émane d'une loi. Aucun contrôle n'a jamais été exercé jusqu'à ce jour. Quant à la sidérurgie wallonne, cela fait des dizaines d'années qu'a débuté la chronique de sa mort annoncée. Mais qui, chez les politiques, aurait osé proposer une réforme drastique de l'économie, passant par les fermetures anticipées, accompagnées d'un immense recyclage des formations et exploitations des nouvelles technologies à développer?

Et enfin, qui parle des milliards d'argent sale qui dorment dans les paradis fiscaux, dont l'évasion a été orchestrée par le monde financier, celui-là même qui a tout fait rater sur le plan planétaire? Il existe comme une chape de plomb qui empêche l'éclatement au grand jour des vrais scandales nés de l'argent. Parce que comprendre la criminalité financière demande un réel effort et la combattre, des moyens aujourd'hui inexistant. Parce que le monde financier a peur aussi de ce combat dans lequel il se sent impliqué comme cible potentielle, car il n'y a pas d'entreprise pirate florissante sans l'aide de banques et de conseillers complices. Ce n'est pas en aggravant les taxes que nous sortirons de la crise. Pourquoi ne pas assainir, même contre leur gré, les professionnels de la finance et miser sur la saisie de l'argent blanchi? Et si nous laissions tomber les intérêts émotionnels à l'égard des Depardieu et autres, pour nous concentrer sur la poursuite des vrais bandits?

Le temps est un bien de consommation

Par Milady Renoir
Ecrivaine

Deux secondes ! Une mère réclame un micro-espace-temps à son enfant *hyperactif*.

Deux secondes ! Une amante blasée murmure à son compagnon de sommier empressé.

Deux secondes ! L'employé rétorque à son patron enflé dans un 3-pièces. Clichés ?

Le temps et le temps de le prendre sont des éléments anciens de la compréhension d'un monde, d'une société, d'une ville, d'une vie. Cependant, Aiôn¹ s'est fait happer par Chronos. À bas les cycles, l'infini et la confiance en un sens unique et horizontal. Bienvenue à la verticalité, l'ultra présent, l'*hypermodernisme*.

Notre rapport au temps, induit par la vitesse, peut-être né de l'industrialisation, du capitalisme, de la mondialisation et autres collègues, trouve un écho dans nos environnements socioconnectés. C'est prouvé : deux secondes et on change, on est autre chose, on est ailleurs. Le Dr Ramesh Sitaraman² vient d'identifier qu'une montée de colère s'installe dans le corps d'un humain après deux secondes «d'attente»³ devant Internet. Dans des univers numériques (mais pas seulement) où le divertissement,

la sociabilité, l'accès à l'information et à l'Autre reposent sur le *trium virus vitesse-instant-gratification*, la résistance à l'attente diminue naturellement et de manière inversement proportionnelle à l'accroissement des possibles. Par effet d'émulation, l'insoutenable du temps qui s'étire s'exporte jusqu'à la caisse d'un supermarché, un arrêt de bus, une situation étriquée. Qui se souvient du temps de la germination ?

Le *tout à l'ego* omnipotent cultivant l'instantanéité, voire l'ubiquité, développe, certes, de nouvelles habiletés sociales et cognitives mais la recherche de gratification instantanée et l'impatience fragmentent les échanges, réduisent l'exposition à l'attente. La frustration nous embarque jusqu'au cynisme, au désabusement, à la dépression face à l'attentisme et l'inertie apparentes. L'humain devrait re-composer avec les instants qui s'allongent, afin de les rendre pertinents plutôt qu'irritants. Attendre, un truc vieux comme un monde, mais le présent ne semble pas très impatient de remettre «ça» au goût du jour. 

¹ *Aiôn* est un terme de grec ancien aux acceptations multiples qui signifie «destiné», «âge», «génération», «éternité». Chez Gilles Deleuze, le concept d'*aiôn* s'oppose à celui de *chronos*. Celui-ci est le temps de la succession matérielle, c'est-à-dire le temps de l'action des corps, tandis que celui-là est l'extratemporalité d'un présent idéal immanent au temps des corps.

² «Une vidéo qui tarde à se charger est une vidéo non lue», mis en ligne le 12 novembre 2012, sur www.larep.fr.

³ D'après la même étude, après cinq secondes, 25 % des usagers quittent les lieux.



Apprendre le sexe à l'école

C'est un débat qu'aucun pape ne pourra désamorcer: celui de l'éducation sexuelle et affective. Certes, Joseph Ratzinger, du temps de son pontificat (sic transit...) a bien tenté d'éteindre le feu de la liberté d'assumer ses choix éthiques. En pure perte, dieu merci.

DOSSIER





Parlez-moi d'amour

C'est un débat qu'aucun pape ne pourra désamorcer : celui de l'éducation sexuelle et affective. Certes, Joseph Ratzinger, du temps de son pontificat (*sic transit...*) a bien tenté d'éteindre le feu de la liberté d'assumer ses choix éthiques. En pure perte, dieu merci.

Les opposants à une présence dans l'école de tout ce qui rappelle les vieux tabous de notre société devront bien s'effacer devant l'immuable évolution de la pensée : il en va de la survie de notre société que les jeunes soient initiés, et pas que dans les films pornos ou les séries à l'eau de rose, des réalités de leur vie intime. Sans quoi, il leur sera bien malaisé de se muer en êtres libres et autonomes. Certaines gamines pensent qu'en prenant la pilule, elles sont protégées contre les IST et le sida. Faut-il un dessin pour en mesurer les conséquences ?

Yves Kengen
Rédacteur en chef

De Françoise Dolto aux sites pornos Comment gérer sa libido ?

Ou le rude parcours de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Par Jean De Brueker
Secrétaire général adjoint du CAL

Quand depuis longtemps, les choux, les cigognes et l'Immaculée Conception ont rejoint les travées des bibliothèques au rayon des contes et légendes, on pourrait indûment penser que ces années supposées d'éducation sexuelle ont permis de diffuser une information qui a fait du bien à l'amour, qui a boosté le plaisir. Force est de constater qu'on a eu beau déplier au cours de bio de superbes affiches représentant, avec le réalisme scientifique de rigueur, les organes sexuels afin d'en décliner l'usage, rien n'y a fait !

Cette information, comme le préconisait justement notre docte et chaleureuse Françoise Dolto, devait être fournie aux enfants dès leur plus jeune âge. En effet, il est d'importance qu'ils soient précocement informés des fonctionnalités de leurs organes génitaux et prêts à terrasser Oedipe. Dans la grande vasque des valeurs défendues par les laïques, on trouve, au centre, une liberté épanouie, mais sans cesse à préserver. Mais pour jouir de cette liberté, il est préférable de connaître, de savoir,

de pouvoir exercer son libre examen avant d'arrêter son choix de concrétiser sa liberté.

En matière d'amour, de sentiment, de plaisir, où les pulsions et la spontanéité sont gages de satisfaction et d'épanouissement, l'approche rationnelle tient du rabat-joie et c'est pourquoi une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle consommée à froid permet de disposer du background adapté afin de ne



pas se ruer sur le *Reader Digest* «ma vie, mon corps, ma sexualité» quand on est, selon la formule célèbre de Jean-Claude Duss, «sur le point de conclure».

Crudité et harmonie

Par quels biais, quels vecteurs, quels canaux, une information adéquate relative à l'éducation affective et sexuelle pourrait-elle toucher les jeunes? Les parents, la fratrie, la famille, les amis, l'école, les médias... la palette est large et en fait chacun peut y contribuer au rythme des interrogations, au rythme des changements physiologiques. L'objectif à atteindre, la perspective à espérer, c'est que la combinaison de ces diverses sources d'information permette d'atteindre un équilibre personnel pour plonger, sans encombre, dans les délicats délices du relationnel, de l'affectif et sexuel.

Nous souhaitons concourrir à la mise en place d'un projet cohérent afin de participer à l'épanouissement des individus et de la société.

Les développements de l'informatique, les facilités d'accès aux commentaires, aux images ont certainement contribué à mettre le sexe à la portée de tous les yeux, de toutes les oreilles. Si l'apprentissage offert sur la toile ne doit pas nous faire sombrer dans une pudibonderie de mauvais aloi, il n'en reste pas moins vrai que l'accès précoce et parfois excessif à

la crudité des rapports sexuels n'est pas a priori de nature à favoriser la construction harmonieuse de l'identité affective et sexuelle.

L'environnement socio-affectif du jeune est bien évidemment un lieu privilégié pour contribuer à son information et à sa construction. Mais comme dans de nombreux cas, c'est le cadre scolaire qui peut assurer «le service public minimum» et ainsi pallier à l'inégalité des malchances en matière du contexte, du climat, propices à l'éveil affectif et sexuel des jeunes.

Au niveau des principes et depuis juin 2012, l'Évras (éducation à la vie affective et sexuelle) est prévue pour tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la maternelle à la fin du secondaire.

La généralisation de cette bonne pratique vient buter sur les questions budgétaires du recours aux formations existantes ou à l'instauration de prestations systématiques pour tous les jeunes, dans toutes les écoles. À l'heure actuelle et malgré les positions de principes favorables, nous ne disposons d'aucune garantie politique concernant cette composante reconnue comme extrêmement souhaitable dans l'ensemble du cursus scolaire.

En éditant ce dossier «Évras» sur la base du rappel historique et ses enjeux actuels, nous souhaitons concourir à la mise en place d'un projet cohérent afin de participer à l'épanouissement des individus et de la société vers plus de plaisir, plus de liberté à éprouver par des citoyens mieux informés. 

Wallonie-Bruxelles nous tend l'Évras

Depuis le 26 juin 2012, l'éducation sexuelle fait enfin partie des missions obligatoires de l'école. Elle a été dénommée Évras, pour «éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle» reprenant ainsi les dimensions de bien-être physique, mental et social de la définition de la santé sexuelle de l'OMS. Certains sont persuadés de la légitimité de l'Évras à l'école alors que d'autres s'interrogent sur le bien-fondé d'en parler à l'école.

Par Katty Renard

Licenciée en Promotion-Éducation Santé - ULB-Promés

De nos jours, les parents ne sont pas les premiers sollicités par leurs enfants pour les questions de ce genre. Les principales sources d'informations pour les adolescents en matière de sexualité et de relations

amoureuses sont les copains, les réseaux sociaux et Internet avec son lot de renseignements tant corrects qu'inappropriés. À ce flou en matière d'information s'ajoutent les lacunes de nombreux jeunes sur les



modes de transmissions des infections sexuellement transmissibles (IST) et du virus HIV, le nombre constant de grossesses adolescentes, le *sexting* sur les réseaux sociaux et le cyberharcèlement plutôt d'ordre sexuel sur le style vestimentaire ou les propos tenus. L'accès plus aisément à la pornographie via Internet peut favoriser l'adoption par les jeunes de valeurs et de normes tronquées de ce qu'est une relation sexuelle. Un climat d'hypersexualisation est fréquemment relaté par les travailleurs de terrain.

Le défi de la compétence

L'obligation scolaire jusqu'à 18 ans fait de l'école le lieu idéal pour assurer l'accès à l'Évras pour tous les jeunes. Avant la modification du décret en juin 2012, les jeunes de l'enseignement général avaient plus de chance de bénéficier de cette Évras à l'école que ceux des autres types d'enseignement. Les jeunes de l'enseignement professionnel étaient les plus défavorisés dans ce domaine, alors que ce sont eux qui ont les cours de biologie les plus réduits.

Cela suppose que l'école soit un lieu de vie ouvert et tolérant aux questions affectives et sexuelles.

Grâce à l'institutionnalisation de l'Évras, ils vont tous désormais bénéficier de ces cours/animations dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. La légitimation de l'Évras à l'école étant acquise, la mise en œuvre de

ces cours/animations en milieu scolaire devrait débuter dans les plus brefs délais.

Cette éducation, quelle forme prendra-t-elle? Un cours, une animation, un espace de parole? Quels doivent en être les objectifs? L'objectif premier de l'Évras est de développer une vision positive de la vie affective et sexuelle en parlant de ce qui va bien, de la place du plaisir, de la place de l'autre, de la relation amoureuse et pas seulement des risques qui y sont associés. Elle doit aussi aider les jeunes à intensifier leur sens critique vis-à-vis des différentes sources d'information.

Actuellement, il n'existe aucune définition de ce que sera cette Évras à l'école. Les objectifs et les thèmes de celle-ci n'ont pas été définis dans le décret. La voie est donc libre pour ceux qui ne souhaitent parler que du relationnel et de l'affectif en oubliant la sexualité –ou inversement. Dans un tel cadre, certains jeunes resteraient avec leurs questions et le tri à faire entre les informations correctes et celles erronées. Qui peut aider les jeunes à faire ce tri en dehors du cercle familial? Qui peut les aider à faire des choix conscients et réfléchis? Réponse: des adultes compétents formés spécifiquement à l'éducation sexuelle. Mais où vont-ils trouver ces personnes ressources?

C'est justement le défi que devrait rencontrer l'Évras à l'école.

D'une part, partant du constat que chaque être dans son individualité à

accès à la sexualité en un temps qui lui est propre, il semble indispensable que les jeunes sachent où trouver les réponses adéquates à leurs questions dans le domaine affectif et sexuel lorsque celles-ci se poseront.

D'autre part, les ressources financières et en personnel étant restreintes, il va falloir envisager que cette Évras à l'école ne soit pas un programme trop vaste si on veut atteindre l'équité. Dans ce cadre, il semble essentiel de fixer au moins l'objectif opérationnel suivant : «*L'Évras à l'école doit permettre aux jeunes, lorsqu'ils sortent de ce cours/animation, d'identifier les personnes ressources qu'ils pourront consulter lorsqu'ils en auront besoin et les lieux où les trouver.*» Il ne s'agit donc pas de faire un cours ex-cathedra sur l'anatomie, les moyens de contraception, etc. mais bien de rendre le jeune autonome dans ce domaine. Idéalement, cela suppose un travail multidisciplinaire en réseau avec les ressources intra et extra scolaires, afin que l'école soit un lieu de vie ouvert et tolérant aux questions affectives et sexuelles.

Qui au pupitre ?

Certains acteurs scolaires vont se désintéresser de la question car ils estimeront que ce n'est pas de leur ressort alors que d'autres, essentiellement les acteurs du domaine médico-psycho-social, vont certainement revendiquer leurs droits à la prendre en charge et faire valoir leurs compétences. Actuellement, rien de plus facile : comme il n'existe

pas de définition légale de l'Évras, on ne peut définir une formation minimum obligatoire. Dans le cadre législatif actuel, décret des missions prioritaires de l'enseignement et décret PSÉ¹, l'Évras doit avoir l'école pour cadre mais peut être accomplie par des acteurs sans formation spécifique et sans obligation de contenu. Les centres de planning familial ont eux aussi l'Évras à l'école dans leurs missions et ils ont développé une expertise dans le domaine.

Développer une vision positive de la vie affective et sexuelle en parlant de ce qui va bien.

En inscrivant l'Évras dans les missions obligatoires de l'école, les politiques ont voulu assurer l'équité pour tous les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais pour que celle-ci soit atteinte, il sera nécessaire de légiférer sur la définition de l'Évras, ses objectifs opérationnels et sur la formation minimum des acteurs qui la réaliseront.

¹ Promotion de la santé à l'école.

Comment ça se passe, l'Évras ?

Aujourd’hui, notre constat, en tant que professionnels de centre de planning familial est que trop peu de jeunes reçoivent une préparation suffisante dans le domaine de la sexualité.

Par Pascal Graulus

Psychologue-psychanalyste

Responsable de la fonction animation à Aimer à l’ULB asbl

Les causes de cet état de fait sont connues : difficulté de dialogue dans les familles, accès aisément et précoce à des contenus pornographiques, persistance de tabous, honte, informations erronées entretenues par la peur ou par méconnaissance, force réaffirmée des obscurantismes de tous bords qui touchent particulièrement les jeunes en pleine construction identitaire...

La pornographie, ce n'est pas un scoop, donne une image tronquée des relations sexuelles ou de l'amour. Elle ne répond ni aux questions concernant les émotions et la relation, ni à la recherche de l'identité sexuelle, ou à la réduction des risques. Souvent, dès 12 ans, elle peut être analysée et déconstruite avec les élèves. Quant aux obscurantismes, ils sont toujours extrêmement prescriptifs sur le plan de la sexualité et des relations de genre en particulier.

Connues les causes, quels sont les effets ? Ils peuvent aller d'une vulnérabilité accrue des jeunes à la contrainte, à la violence (subie ou

Quant aux obscurantismes, ils sont toujours extrêmement prescriptifs sur le plan de la sexualité et des relations de genre en particulier.

donnée), aux abus, à l'exploitation, jusqu'aux grossesses non désirées, aux infections sexuellement transmissibles, dont l'infection au VIH.

Pour une bonne définition

L'animation Évras répond aux difficultés que posent ces effets. Mais comment la définir, en circonscrire les contours et le contenu ? Selon le rapport Unesco-Onusida (2010, p. 2), «*par éducation sexuelle, on entend une manière d'aborder l'enseignement de la sexualité et des relations interpersonnelles qui soit adaptée à l'âge, culturellement pertinente et fondée sur une information scientifiquement précise, réaliste et s'abstenant de jugements de valeur. L'éducation sexuelle offre la possibilité d'explorer ses propres valeurs et attitudes, et de déve-*

lopper des compétences en matière de prise de décisions, de communication et de réduction des risques, concernant de nombreux aspects de la sexualité.»

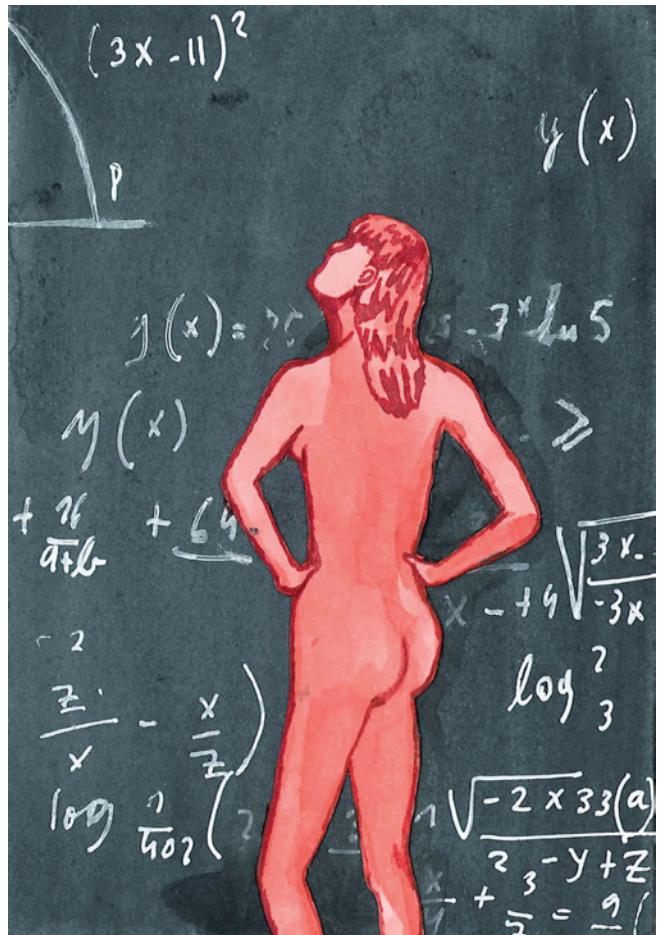
Certains parents ont peur que ces séances nuisent à l'ignorance supposée de leur enfant.

Cette définition convient bien car elle vise à la fois des compétences quant aux savoirs, à la réflexion et à l'action. Elle est aussi universelle que possible.

Si nous voulons avoir un impact sur les enfants et les jeunes –si possible avant leur «entrée en sexualité»–, il y a nécessité d'une Évras complète, précoce et intégrée à l'école, lieu de passage obligé de tous les jeunes. Elle doit aller vers tous les publics, et prioritairement ceux dont les études scientifiques ont montré qu'ils ont moins de chances d'avoir une information pertinente et un accès plus difficile à des lieux d'échange (les élèves du professionnel et technique ou de l'enseignement spécial, ce dernier étant quasiment totalement délaissé). Mais à l'heure actuelle, les moyens manquent cruellement pour y parvenir.

Action de prévention

En l'absence des professeurs, des animatrices et animateurs viennent écouter, répondre aux questions, débattre avec des jeunes, avec la distance de ceux qui ne sont ni leurs parents ni leurs enseignants.



Leur action est placée sous l'égide du secret professionnel et de l'anonymat. Ils témoignent auprès des élèves qu'un dialogue sur leurs préoccupations est possible. Ils l'autorisent tout en le contenant. Il s'agit d'un espace de liberté non habituel. Il s'agit d'une action de prévention, d'éducation à la santé, qui ne se réduit pas à de l'information. Elle en contient certes, mais «adaptée à l'âge, culturellement pertinente et s'abstenant de jugements de valeur». Elle se fait sous une forme très interactive, mobilisant des outils d'animation et la dynamique du groupe d'élèves. Les animateurs travaillent

Qu'on ne s'y trompe pas : la sexualité reste encore un sujet soulevant l'excitation, les passions, qui sent le soufre !

toujours en duo, pour deux à trois séances de deux heures consécutives d'animation. Toutes les études en éducation pour la santé ont démontré que l'efficacité de la prévention requiert un travail de longue haleine. À titre de comparaison, l'étude Unesco, Onusida recommande un cursus minimum de 12 heures d'animations interactives !

«Est-ce dangereux, docteur ?»

Toutes les études ont montré les effets bénéfiques, ou au pire nuls (dans de rares cas) de ces séances sur l'âge des premiers rapports sexuels, mais aussi sur la qualité émotionnelle de ce moment fondateur. Certains parents ont peur que ces séances nuisent à l'ignorance supposée de leur enfant. Cette peur est légitime ; aussi importe-t-il, lorsque c'est possible, de rencontrer aussi les parents pour les entendre et les rassurer.

Pour les élèves, on veillera à respecter les garde-fous suivants :

- ✓ la liberté de parole (ou de silence) ;
- ✓ le cadre de respect et de non-jugement imposé par les animateurs. Ainsi les points de vue irrespectueux, violents verbalement, dogmatiques, ou se voulant absolus sont systématiquement recadrés par les équipes d'animation ;

✓ le secret du groupe sur les questions personnelles. Ainsi, les élèves sont invités à exprimer des questions générales sans qu'ils aient l'obligation de se référer à leur propre cas. Plusieurs outils d'animation et la manière d'animer renforcent cet aspect confidentiel ;

✓ l'animation est menée par des professionnels chevronnés. Ce travail s'avère parfois très délicat : ce n'est en aucune façon un petit boulot sympathique pour jeunes professionnels débutants. Qu'on ne s'y trompe pas : la sexualité reste encore un sujet soulevant l'excitation, les passions, qui sent le soufre ! Le soufre ? Bigre ! 

Bibliographie :

☞ Pascal Graulus, *Animations VAS : Que disent les pratiques ? Étude exploratoire dans les centres de planning familial en Région bruxelloise*, mémoire de Master 2 en recherche en Psychologie, Université Lille III Charles de Gaulle, 2007.

☞ Unesco, *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle. Une approche factuelle à l'intention des établissements scolaires, des enseignants et des professionnels de l'éducation à la santé*, Paris, mai 210, décliné en deux volumes : *Le bien-fondé de l'éducation sexuelle* et *Thèmes et objectifs d'apprentissage*.

Les ravages de l'ignorance

Christine Mironczyk est médiatrice scolaire depuis 20 ans. Nombreuses sont les médiations liées à la vie sexuelle et affective, en raison d'un vide d'information sidéral sur le sujet. « Nous sommes en pleine liberté sexuelle non contrôlée et non réfléchie », estime-t-elle.

Par Pierre Schonbrodt
Journaliste-vidéaste - CAL

Elle confirme que oui, la thématique de l'éducation à la vie affective et sexuelle s'invite régulièrement, et depuis longtemps, dans son travail. Tout au long de ces années, c'est l'âge des élèves en demande d'informations qui a beaucoup changé. Ils sont de plus en plus jeunes à venir parler de leurs soucis en matière de sexualité. Ce sont surtout des jeunes filles qui, à la fois, ne reçoivent aucune information de leurs parents et souffrent en raison de traditions culturelles et religieuses pesantes. Dès lors, la médiatrice est peut-être la seule personne à qui elles peuvent poser les questions les plus « naïves » qui soient.

Quelles informations recherchent-elles ?

Il faut savoir que certaines élèves arrivent en troisième année secondaire sans avoir jamais eu la moindre animation autour de l'Évas. Je pense aux primo-arrivants ou aux adolescents issus de l'enseignement différencié. Les jeunes filles veulent avoir des informations sur leurs règles et sur les relations sexuelles. Il faut bien comprendre que quand elles viennent me voir, elles ignorent totalement ce qu'est une femme, son cycle, son corps, sa biologie et ne savent donc

pas ce qui leur arrive lors des premières règles. Il faut aller jusqu'à l'explication du mode d'emploi des serviettes hygiéniques. Les conséquences de cette ignorance sont terribles: je pense à cette adolescente de 13 ans qui a déjà subi trois avortements ou à cette jeune fille qui se demandait si elle pouvait être enceinte après avoir embrassé un garçon.

Comment vivent-elles les relations avec les garçons ?

Avant toute chose, elles posent beaucoup de questions sur les premières relations sexuelles. Elles m'interrogent ensuite sur la contraception et me demandent à qui elles doivent s'adresser pour en bénéficier. Le pire est à craindre lorsqu'elles s'informent chez leurs sœurs ou amies, qui ne leur délivrent pas toujours des informations correctes. Enfin, ce qui me frappe, c'est que les notions de plaisir et de préliminaires n'existent pas dans leur discours.

Avez-vous le temps de répondre à toutes ces questions ? Manifestement, vous devez reprendre les choses depuis le début...

Non ! Je dois donc faire appel aux centres de planning familial lorsque

les situations sont difficiles et violentes. Les grossesses précoce et les demandes d'avortement doivent inévitablement être traitées avec leur aide. Il est vraiment urgent d'introduire l'éducation à la vie affective et sexuelle à l'école pour éviter des drames et des souffrances essentiellement dus à l'ignorance des adolescents. Lorsque ces jeunes filles se font avorter, c'est seules qu'elles prennent conscience de la gravité de la situation; elles ne peuvent que rarement partager leur souffrance. Il s'agit

souvent d'un «one-shot», comme elles disent, une rencontre d'un soir, ou d'une relation incestueuse. Elles rentrent alors dans mon bureau pour se confier et commence alors le long chemin de la réflexion et surtout du doute.

Et les garçons, viennent-ils vous voir?

Non. Ils posent des questions uniquement en classe lorsque le sujet est abordé. C'est d'ailleurs grâce à ces discussions qu'on se rend compte de la grande place qu'occupe la pornographie dans l'éveil sexuel des garçons. Il y a là clairement un vide et ils manquent le rendez-vous d'une relation amoureuse



qui se déroulerait dans de bonnes conditions. Actuellement, il faut qu'un problème se pose pour que des questions soient enfin abordées; rien n'est prévu pour éviter que ces problèmes n'émergent. On dit ce qu'ils ne peuvent pas dire ou faire mais on ne clarifie pas le sujet des relations affectives et sexuelles. Dans ces conditions, le respect de l'autre n'existe pas ou trop peu... 

Veto parental: que faire?

Si l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle est enfin obligatoire –du moins, c'est tout comme–, cette matière scolaire passe cependant mal auprès de certains parents.

Propos recueillis par Didier Dillen
Journaliste

Sur des sujets sensibles, voire tabous, certains parents préfèrent décider seuls comment aborder –ou ne pas aborder– ces sujets dans l'éducation de leur progéniture. Mais peuvent-ils s'opposer à l'obligation scolaire ? Comment les écoles doivent-elles réagir face aux craintes et au refus des parents ? Nous faisons le point avec deux spécialistes : Michèle Keyaert, psychologue et psychanalyste, administratrice de la Fédération laïque des centres de planning familial, et Michèle Demeuse, inspectrice CPMS.

Espace de Libertés : Les parents ont-ils la possibilité de s'opposer aux animations que leurs enfants reçoivent à l'école en matière d'éducation sexuelle ?

Michèle Keyaert : Ces animations font partie du cadre scolaire et à ma connaissance, les parents n'ont pas juridiquement le droit d'interférer avec leur contenu. Le programme scolaire n'est pas sujet à discussion. Même l'absence à la piscine doit être justifiée ! Il va sans dire cependant qu'en tant qu'enseignant ou directeur d'école, on n'a pas intérêt à être en conflit ouvert avec des parents. Si les parents ont des choses à dire, il est évident qu'il faut les rencontrer. Mais la position que j'ai en tant

qu'intervenante est qu'il n'y a pas à demander leur autorisation dans ce domaine-là ! C'est encore pire pour un enfant de ne pas participer à ce type d'activité parce qu'on le lui aurait interdit. Bonjour l'ambiance et l'intégration après !

Michèle Demeuse : Dans le cadre des missions dévolues à l'école, il me paraît difficile de penser que les parents puissent s'opposer à ce genre d'animations, puisque l'enseignement est rendu obligatoire. Il est vrai que certains parents rencontrent parfois les enseignants pour voir de quoi il s'agit exactement. Il y en a parfois aussi qui refusent que leur enfant suive ce type d'animation. Mais ça reste ponctuel. Dans les centres PMS, face à ce genre de demande, nous décidons en général de rencontrer les parents pour leur expliquer le bienfondé d'une telle animation et la façon dont nous travaillons. Une de leurs principales craintes est que l'on cherche à se substituer à eux dans ce domaine-là. Ce n'est pas du tout le cas. Nous souhaitons au contraire travailler avec eux de façon complémentaire. Nous ne sommes pas là pour prendre leur place, ni pour les dénigrer. Ce n'est pas facile d'être parents, il

faut les soutenir. On ne se permet pas non plus de juger les pratiques ou les valeurs des uns et des autres. Si vraiment la charge des valeurs religieuses est trop importante, et bien, on en tient compte. Mais après cette discussion, les parents sont souvent plus tolérants vis-à-vis de ces animations, et acceptent plus volontiers que leur fille –c'est souvent une fille– puisse en bénéficier.

Refuser l'éducation sexuelle pour ses enfants, c'est fréquent comme attitude ?

Michèle Keyaert: C'est loin de concerner une majorité de parents en tout cas. L'important est que le tra-

vail soit bien fait en amont. Quand nous mettons en place un programme d'animation à l'éducation sexuelle et affective, il est inscrit dans le projet d'école. Projet d'école qui est ensuite présenté en début d'année à l'ensemble des parents.

S'ils optent pour une école, ils choisissent aussi le programme scolaire, et les animations qui vont avec. Cela désamorce une bonne partie des querelles potentielles.

Ne pourrait-on envisager un dialogue global avec les parents sur ces questions ?

Michèle Keyaert: Ce n'est pas la priorité pour l'instant; nous concentrons nos énergies sur l'organisation des animations auprès des jeunes. C'est le souci de prévention qui prime. Il n'est pas toujours évident de mobiliser les parents de toute façon. J'ai essayé naguère de réunir des parents sur ce thème-là. Ça a été un flop total! Tout dépend des écoles, évidemment. Il y en a où les parents sont très actifs, mais dans la plupart des autres, il est difficile de rassembler les parents sur ce sujet comme sur



d'autres. Ceci dit, encore une fois, l'idée n'est pas de s'opposer aux parents. Elle est d'intégrer ces notions dans l'ensemble de l'éducation de l'enfant. Les parents peuvent être partie prenante mais on ne va pas leur demander l'autorisation. Nous ne sommes pas dans un système d'école à la carte! Dans un pays laïque et démocratique comme le nôtre, on doit aussi pouvoir dire qu'il existe une loi qui autorise l'avortement, pouvoir parler du respect de l'homosexualité, etc.

Quelles sont les autres craintes évoquées par les parents à propos de ces animations ? Plus généralement, n'y a-t-il pas une part de fantasme au sujet de l'éducation sexuelle ?

Michèle Demeuse: Une des craintes qui peut revenir est que l'on initie leurs enfants à une vie intime qui serait contraire à leurs valeurs. Le but n'est pourtant pas de les initier, mais de les informer avec des mots simples, sur la contraception, sur le respect de l'autre, et de les informer au départ de leurs attentes. Nous n'allons jamais au-delà de ce qu'ils demandent, pour ne pas créer chez eux une gêne, justement, voire des peurs.

Michèle Keyaert: Effectivement, Il y a un fantasme complet sur ce genre d'animations. Il faut arrêter de penser qu'on fait de l'éducation sur le sexe. On fait des animations sur la vie amoureuse, sur l'image de soi, sur le respect de l'autre. On parle bien sûr de sexualité, mais les enfants ne nous attendent pas dans ce domaine. Ils n'ont pas besoin de

nous pour être excités! Je maintiens d'ailleurs que le gros de cette éducation doit se faire à la maison. Je suis parent moi-même. Chaque famille a ses valeurs, religieuses ou non. Il est important que les parents transmettent celles-ci. Là où l'école apporte un plus, c'est qu'elle égalise en quelque sorte les informations. Elle en apporte aussi éventuellement aux enfants qui ne reçoivent aucune à la maison. Je pense que les parents ont aussi tout intérêt à nous faire confiance. Nous vivons dans un monde où il y a trop de sexualisation. Les parents seraient surpris de tout ce que leurs enfants peuvent voir sur le net. L'avantage des animations est qu'elles peuvent contribuer à calmer le jeu, à démontrer les fausses images qui sont véhiculées sur la sexualité, à remettre les choses dans un contexte plus global. Du coup, nous avons nous aussi intérêt à avoir les parents comme alliés.

Plutôt que les parents, l'opposition à l'éducation sexuelle ne viendrait-elle pas plutôt de certains courants de pensée, de certaines religions et responsables religieux ?

Michèle Keyaert: Là, il n'y a pas photo! Quand il y eu débat au Parlement bruxellois sur le fait de savoir s'il fallait rendre l'Évras obligatoire, le seul parti à ne pas être présent, c'était le cdH! Lors de la deuxième intervention de mes collègues, les membres du cdH étaient présents mais ils sont partis en cours de débat. L'opposition est venue de ce parti. Et ce n'est pas nouveau. Il faut cependant faire une différence entre le dogmatisme du Vatican, et



question sur l'avortement, nous devons pouvoir lui répondre. On a aussi eu de grosses difficultés avec les musulmans intégristes dans certaines écoles. Pas spécialement avec les parents, mais avec les élèves. Il ne faut pas se voiler la face, ces difficultés existent.

Michèle Demeuse: Depuis que ce projet de décret est sorti, je pense que l'opposition à l'Évras s'est un peu calmée, dans la mesure où ces animations sont aujourd'hui incluses dans les missions de l'école. Ce n'est pas rien. De plus, une circulaire a été envoyée à tous les chefs d'établissements, quel que soit le réseau, pour les inciter à mettre sur pied ce genre d'animation. Ce n'est pas une obligation, ceci dit, mais on revient de loin. Jusqu'à il y a peu, on conseillait seulement l'éducation sexuelle à l'école. Beaucoup d'élèves ne recevaient aucune information. C'est un énorme pas en avant. 

l'attitude des écoles catholiques sur le terrain. Je connais plein d'enseignants croyants qui sont à 100% avec nous en matière de prévention et d'information. Beaucoup d'écoles catholiques organisent des animations et ça, depuis très longtemps aussi. D'autres, plus strictes, n'en ont jamais fait, et n'en feront jamais, ou se contenteront du minimum légal. Dans certaines écoles, il arrive qu'on nous dise: «*D'accord pour une animation, mais interdiction de parler de l'avortement.*» Pour nous, c'est non. Si un élève pose une

No comment

Propos recueillis sur le terrain par Pierre Schonbrodt, journaliste-vidéaste (CAL) auprès d'élèves dans un quartier populaire¹.

Espace de Libertés : L'amour, qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Inès : C'est des sentiments qu'on éprouve l'un envers l'autre et qu'on manifeste par des petits gestes. Et après on arrive à ne plus se passer l'un de l'autre... C'est ça pour moi l'amour. (rire)

Ça vous fait rire ? C'est intéressant, depuis que l'on parle de ça tout le monde rigole. Pourquoi vous rigolez ?

Fouad : C'est normal. Parce qu'on n'a jamais l'occasion d'en parler et comme c'est les seules fois...

C'est la première fois que vous parlez de ce sujet ?

Non, on l'a déjà abordé avec le prof de morale ou avec des amis. Mais bon, dans la classe, ce ne sont pas tous des amis. Et quand on parle d'amour, on n'aime pas forcément que tout le monde entende. On n'est pas habitué.

Dounia : Je n'ai pas spécialement envie d'avoir un rapport sexuel avant le mariage, parce que je préfère me préserver pour mon mari et découvrir ce que c'est avec une seule personne que de découvrir cela avec plusieurs. Parce quand on partage ça avec une seule personne, on partage plus de choses, on apprend plus. Bref pour moi, c'est important après le mariage.

Youness : Avec les potes, on en parle. Et les parents, la famille commencent un peu à nous en parler donc voilà. Cela devient banal.

Et vous en parlez comment avec les potes ?

Ça, c'est privé. (sourire malicieux)

Vous employez un langage particulier ?

Oui, voilà.

Est-ce que c'est important de réserver du temps à l'école pour pouvoir évoquer cette question qui traite à la fois de l'amour, du sexe, des relations entre les hommes et les femmes ?

Fouad : Ben ça dépend des personnes aussi. Il y en a sûrement qui ne veulent pas en parler. Mais moi je dis que c'est bien car on s'ouvre un peu plus, plutôt que de rester enfermé.

Samir : De plus en plus, on entend que le sexe c'est quelque chose... On entend partout... On ressent une mauvaise image du sexe en disant qu'il y a plein de trucs genre des sites pornos, plein de trucs comme cela. Et l'on voit des trucs qui ne représentent pas vraiment ce qu'est le sexe.

Drita : Le sexe est exprimé partout, dans les pubs, dans les photos, les films, les chansons et donc cela ne choque même plus. Pour nos parents, voir certains clips, ils deviendraient dingues ! 

1 Noms d'emprunt.

La sexualité des petits

Il n'y a pas d'âge pour être sexué; de la naissance (et peut-être avant) à la mort, l'être humain présente des manifestations sexuées, un intérêt et un plaisir (ou un déplaisir) pour les choses du sexe.

Par Dominique Roynet

Médecin généraliste au planning de Rochefort et chargée de cours - ULB

Il est important de connaître et de respecter les manifestations sexuées physiologiques du tout petit car c'est très tôt que les messages parentaux à propos de la sexualité contribueront à faire de cette fonction vitale une source de bien-être ou au contraire un tabou (voire un interdit) avec lequel l'enfant doit construire sa sexualité adulte.

Cet article traite des phénomènes sexués normaux des petits enfants.

Le nourrisson développe une sensualité par les caresses, la succion, la fusion charnelle et il est prouvé qu'un bébé carencé de ces «cadeaux» deviendra un adulte mal à l'aise dans la sensualité. Le nourrisson aime toucher ses parties génitales et si on laisse faire (ce qui est rarement le cas), il jouera avec son pénis ou sa vulve, présentera des érections ou des lubrifications vaginales (signes de l'érotisme souvent réflexes).

Identité sexuelle

Durant la petite enfance (de 18 mois à 3 ans), l'enfant manifestera une curiosité envers les phénomènes sexués reproductifs (les coïts des animaux, les scènes sexuées à la télévision) mais aussi le porno; une majorité de petits enfants aura l'occasion de visionner des scènes pornographiques. Si ce contact avec le porno peut être traumatique (mais ce n'est pas toujours le cas), il provoquera souvent le sentiment d'avoir fait «quelque chose d'interdit» et le petit, à l'instar des grands et des adultes, gardera cette expérience secrète. C'est également à cette époque que l'enfant cherchera à observer ses parents qui font l'amour. Ce contact avec «la scène primitive» peut être traumatique, structurant ou positif.



L'enfant acquiert à cet âge la maîtrise progressive du langage et sera confronté à la difficulté des adultes à nommer les choses du sexe.

À cet âge, l'identité sexuelle est bien développée (le petit garçon sait qu'il est un garçon et la petite fille sait pourquoi elle n'a pas de zizi). L'enfant vivra une période (\pm 6 mois) de masturbation parfois compulsive (auto-stimulation agréable de ses parties génitales). Il n'a pas encore intégré que le sexuel se vit dans l'intimité et ces activités masturbatoires publiques peuvent être mal interprétées et/ou source de malaise pour les adultes.

L'enfant acquiert à cet âge la maîtrise progressive du langage et sera confronté à la difficulté des adultes à nommer les choses du sexe (à titre d'exemple, penser aux multiples petits noms bêtises qui sont utilisés par les adultes pour nommer la vulve: mimi, minette, zézette, foufoune... alors que clairement un nez est un nez et une oreille, une oreille). L'enfant acquiert également la maîtrise des sphincters, il devient «propre»; il apprend aussi que cette zone du corps doit être régulièrement «lavée» ce qui entraîne une confusion entre saleté et organes génitaux.

Premiers émois

À ce stade et souvent dans le non-dit, l'enfant a intégré que cette zone ana-

tomique qui est sale, ne doit pas être touchée et ne porte pas de nom clair. C'est bien parti pour la construction d'une sexualité épanouie! L'enfant à partir de 3 ans présentera une curiosité sexuelle ludique (voir puis toucher le sexe de l'autre), source d'émoi et désir de revivre cet émoi.

L'apprentissage par le jeu est universel. Tout le monde joue au docteur, à papa-maman, au radiologue tout nu dans l'armoire... Ces jeux sont inoffensifs, se déroulent entre frère et sœur, cousins, voisins des deux sexes (75% sont hétéros, 25% sont homos) et le caractère homo ou hétéro n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle adulte. Tous les enfants y jouent et pour autant qu'ils soient consentants et au même degré d'évolution (\pm le même âge), ces jeux ne doivent pas être interrompus, stigmatisés ou interdits. Très souvent d'ailleurs, à cet âge l'enfant aura compris la nécessité de l'intimité, ne serait-ce que pour ne pas traumatiser ses parents. Ces jeux «touche-pipi» sont très souvent mal interprétés notamment dans les collectivités (école, internat...) où les enfants sont étiquetés abuseurs, pédophiles, pornographes et tous autres qualificatifs infondés. Cette «agitation» inadéquate des adultes (dont ce n'est pas l'objet de chercher ici les origines) contribue à stigmatiser parfois gravement la sexualité tâtonnante et en construction des enfants.

L'enfant de 5-6 ans recherche activement des informations en matière de sexualité et Internet, le porno lui en fournissent largement, ce qui risque de lui donner une image de la sexualité adulte monstrueuse, voire impos-

Aucune impasse n'est faite sur le sexuel, le porno, la reproduction à partir de questions que posent spontanément les enfants.

sible. Il est vain de vouloir empêcher ces contacts avec le porno, il faut au contraire anticiper, en parler avec l'enfant, l'aider à mettre des mots sur les émotions que ces images produisent en lui. Mais l'adulte lui-même est-il capable de mettre des mots sur les émotions que ces images produisent en lui ?

Libres et épanouis

L'éducation à la vie affective et sexuelle commence donc dès la plus tendre enfance et il est tout à fait judicieux de traiter ces sujets dès l'école maternelle.

Les thèmes abordés concernent : les sensations (j'aime, j'aime pas), le respect de l'autre et de soi, le droit de dire les sentiments, les différences garçon/fille...

Les outils utilisés sont : des photos langages, des objets divers à toucher, goûter, regarder, des musiques à écouter, le tout permettant de dire j'aime, j'aime pas et je n'ai pas le même avis que toi. Les animatrices en éducation sexuelle et affective viennent souvent des centres de planning familiaux où existent des formations spécifiques à ce travail avec les tout petits. Aucune impasse n'est faite sur le sexuel, le porno, la reproduction à partir de

questions que posent spontanément les enfants.

On est plus au temps des cigognes et des choux, mais à l'époque du porno et de la marchandisation du sexe, il reste impératif d'aider les enfants à construire harmonieusement leur personnalité sexuée pour devenir des adultes libres et épanouis dans leur sexualité. 



Rendre l'Évras... sexy!

L'histoire de l'Évras en Fédération Wallonie-Bruxelles démontre que seule une politique résolument volontariste pourra faire changer les choses et les mentalités. Pour que les effets de cette politique soient vécus comme une avancée et non comme une contrainte, le concours motivé de tous les acteurs de l'Évras est nécessaire : centres de planning, PMS/PSE, pouvoir organisateur, chef de l'établissement, professeurs et parents.

Par Sylvie Lausberg
Psychanalyste, cellule « Études et Stratégie » - CAL

Pour les acteurs de terrain que sont les centres de planning et les services PMS/PSE, cela ne pose pas de problème puisque c'est leur rôle d'informer, de sensibiliser et d'être à l'écoute des élèves en ce qui touche aux droits reproductifs et sexuels, aux questions de santé ainsi que de respect de soi et des autres.

En revanche, pour les pouvoirs organisateurs, les chefs d'établissements, les parents et les professeurs, la question s'est posée jusqu'ici en termes d'interprétation de l'exercice de deux droits : la liberté d'enseignement et la liberté parentale. La liberté d'enseignement offrait, selon certains, la faculté au chef d'établissement de refuser que soient abordées dans son école des thématiques jugées embarrassantes comme l'IVG, l'homosexualité ou encore la pornographie ; quant à la liberté parentale, elle était également comprise comme donnant aux parents la possibilité de soustraire leurs enfants à une information jugée par eux inadéquate ou contraire à leurs

valeurs. La mise en exergue de ces deux principes, se soutenant et se renforçant l'un l'autre, a jusqu'ici, selon nous, constitué le frein majeur à une généralisation de l'Évras, envisagée comme une activité « à la carte ». Notons que dans le chef des professeurs, aborder ces sujets en classe, que ce soit au cours de biologie ou d'histoire par exemple, relevait également de leur bonne volonté.

Jurisprudence danoise

Cet espace d'appréciation –espace tampon qui a conduit aux atermoiements constatés en matière d'Évras– doit être rediscuté aujourd'hui. En effet, d'une part la liberté d'enseignement consacrée par la Constitution (art. 24) est en réalité la liberté « d'organiser l'enseignement » et non de fixer les contenus ; et d'autre part, comme tous les droits, la liberté des parents n'est pas sans limites. L'obligation scolaire en est le meilleur exemple. En outre, la Cour européenne des droits de l'homme¹ s'est prononcée

¹ Arrêt Kjeldsen, Busk Madsen et Pedersen c. Danemark du 7 septembre 1976.

sur ce sujet en 1976. À la plainte de parents danois contre la loi de 1970 stipulant que «*l'éducation sexuelle fait partie intégrante de l'enseignement*», la CEDH a tranché: «*L'examen de la législation incriminée prouve [...] qu'elle ne constitue point une tentative d'endoctrinement visant à préconiser un comportement sexuel déterminé. Elle ne s'attache pas à exalter le sexe, ni à inciter les élèves à se livrer précocement à des pratiques dangereuses pour leur équilibre, leur santé ou leur avenir ou répréhensibles aux yeux de beaucoup de parents. En outre, elle ne touche pas au droit des parents d'éclairer et conseiller leurs enfants, d'exercer envers eux leurs fonctions naturelles d'éducateurs, de les orienter dans une direction conforme à leurs propres convictions religieuses ou philosophiques.*»

Quoi qu'il en soit, l'interprétation stricto sensu de ces droits constitutionnels –vestiges de la guerre scolaire– ne devrait plus peser outre mesure dans la balance. En effet, à l'été dernier, l'Évras a été –non pas inscrite dans les programmes scolaires, mais bien officiellement insérée dans les missions de l'école.

En juillet 2012, la ministre Marie-Dominique Simonet (cdH) a introduit et fait voter plusieurs modifications au décret «Missions» de juillet 1997. Concrètement, sont précisées les années d'études, les compétences à acquérir, les profils de formation, les modes d'évaluation, les objectifs, etc. Quatre objectifs généraux sont fixés par le décret. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves; organiser

L'expérience acquise par les centres de planning familial doit rester l'une des bases fondamentales de l'Évras.

l'appropriation des savoirs; préparer les élèves à devenir des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire pluraliste ouverte aux autres cultures et, enfin, assurer à tous les élèves les mêmes chances d'émancipation sociale.

Citoyenneté

Trois des objectifs généraux sur quatre ont donc trait au développement de la personne et au rôle actif que les élèves sont et seront amenés à jouer en tant que citoyens. Il était donc logique que soit modifié l'alinea 9 de l'article 8 du décret afin d'intégrer l'Évras dans la phrase qui prévoit «*d'éduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire tant la violence morale que physique et mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école*». Cette modification s'est étendue à l'article 73 définissant les évaluations qui doivent être comprises dans le rapport annuel d'activités de chaque établissement. Parmi les initiatives prises en matière d'éducation aux médias, à la santé, et à l'environnement, la modification de l'été dernier insère également l'éducation à la vie relationnelle sexuelle et affective.



Chef d'établissements, professeurs, parents et acteurs extérieurs pourraient travailler de concert afin de garantir l'accès pour tous les élèves à ces séances de réflexion et d'échange.

Si ces avancées sont de nature à nous réjouir, le CAL a insisté auprès de la ministre pour que ces modifications soient considérées comme une inscription obligatoire dans le cursus scolaire, ce que la ministre a



démenti dans la réponse qu'elle nous a fait parvenir, soulignant «*l'autonomie des pouvoirs organisateurs, et des chefs d'établissement*». Comme indiqué plus haut, c'est précisément ce qui nous inquiète.

Personnel extérieur

La plateforme Évras initiée entre autres par le CAL juge que son insertion dans les missions de l'enseignement ne suffit pas. Formulant des recommandations pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de l'Évras, la plateforme suggère que celles-ci prennent la forme d'un décret spécifique, édicté conjointement par les ministres de tutelle. Leurs compétences pourraient être réparties comme suit :

- ✓ Ministère de l'Enseignement obligatoire : régularité, vérification de la mise en œuvre des animations dans tous les degrés et types d'enseignement;
- ✓ Ministère de la Santé et de l'Égalité des chances : certification du personnel, contenu et outils pédagogiques.

Chaque école, étant désormais tenue de mentionner l'Évras dans son projet d'établissement et d'évaluer les initiatives prises dans son rapport annuel, se pose la question de qui fait quoi. Tous les intervenants ainsi que les études publiées démontrent que l'expérience acquise par les centres de planning familial (CPF) doit rester l'une des bases fondamentales de l'Évras. On ne soulignera jamais assez l'importance de ces animations par du personnel

extérieur aux écoles dans lesquelles les élèves sont impliqués au premier chef dans des échanges nourris par leurs interrogations et réflexions; ceci dans un contexte sans évaluation, ni acquisition de compétences.

Les CPF n'ont cependant pas le personnel nécessaire pour assurer toutes les animations. De plus, les CPF ont d'autres activités qui, dans l'intérêt de tous les usagers, ne peuvent être réduites. Une solution serait alors d'avoir à disposition un personnel spécialement formé qui pourrait assurer ces animations avec un membre de CPF selon disponibilité. Les recommandations soulignent l'importance de disposer de deux animateurs par groupe de 15 élèves. Cette réserve d'animateurs en Évras pourrait être constituée à partir des profils suivants: étudiants en psychopédagogie, tout le secteur paramédical (PMS/PSE en milieu scolaire compris), assistants sociaux, psychologues diplômés en services aux personnes...

Dimension transversale

La formation spécifique pourrait prendre place soit dans le secteur universitaire –via le Master en genre récemment mis en place par exemple sous l'égide de l'IEFH²– soit dans les hautes écoles et dans l'enseignement de promotion sociale. Un organe de coordination centralisant les informations sur l'Évras pourrait servir de passerelle entre les deux ministères de tutelle; il pourrait aussi transmettre les informations recueillies à l'IEFH. Cet insti-

tut, dont c'est la mission, pourrait dès lors réaliser périodiquement une étude d'impact et d'évaluation de la politique d'Évras mise en œuvre.

La question s'est posée jusqu'ici en termes d'interprétation de l'exercice de deux droits: la liberté d'enseignement et la liberté parentale.

Enfin, le décret d'application que nous appelons de nos vœux pourrait également comprendre la dimension transversale de l'Évras. Jusqu'à présent, l'implication des professeurs reste fonction de leur motivation personnelle. La mise en place de formations continuées en Évras pour les professeurs d'histoire, de biologie, de morale, de philosophie, de français, etc. devrait donner la possibilité au corps professoral de coordonner certains contenus dans une concertation avec les autres intervenants.

De la sorte, chef d'établissements, professeurs, parents et acteurs extérieurs pourraient travailler de concert afin de garantir l'accès pour tous les élèves à ces séances de réflexion et d'échange. Indispensable en termes de promotion de la santé et de prévention des conduites à risques, l'Évras l'est également si nous voulons offrir aux jeunes de la FWB les meilleures chances de s'épanouir et de se développer dans l'autonomie, le sens des responsabilités et la sérénité. 

² Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Infos: www.iefh.fgov.be.

Notre illustratrice Dominique Goblet

Considérée comme une artiste majeure de la scène alternative belge, Dominique Goblet mène de front un travail de plasticienne et d'auteur de bandes dessinées. Ses expositions «peinture» sont des manières de raconter, de toile en toile, dans l'espace même de la galerie, des fragments d'images qui se répondent et créent un récit multiforme.

Ses bandes dessinées interrogent les liens entre les êtres. Ses deux activités (qui n'en font peut-être qu'une) sont la base de son interrogation sur la narration à travers le dessin. Son travail questionne donc essentiellement le rapport entre l'autobiographie et la fiction.

Dominique Goblet est publiée principalement par les éditions Fremok et l'Association.

Dans les années 90, elle publie ses premiers livres, *Portraits crachés* et *Souvenir d'une journée parfaite* (épuisés). Dans les années 2000

sort son premier récit autobiographique, *Faire semblant c'est mentir* (lauréat du prix Topffer en Suisse et nomination au festival d'Angoulême).

Par la suite, de nouveaux liens se tissent entre son travail de plasticienne et d'auteur, par des projets tels que «Chronographie», une approche de la notion de temps dans la narration à travers 500 portraits.

Elle participe en 2010 à l'exposition «Génération spontanée?», vaste panorama de la bande dessinée expérimentale belge, au festival d'Angoulême. Elle reçoit simultanément le prix de la Haute École d'Angoulême pour l'ensemble de son œuvre, ce qui donnera lieu à une importante exposition solo au Centre national de la bande dessinée d'Angoulême. Elle y exposera notamment son projet «Les Hommes Loups» sorte de récit protéiforme, publié aux éditions Fremok. 

Voyage au cœur de l'Évras

Le CLAV vient de réaliser un reportage sur l'Évras, coproduit par le Centre d'Action Laïque. Un reportage qui veut approcher la réalité du terrain. Son inscription dans le décret «Missions» a-t-elle changé quelque chose? Comment les professeurs, les animateurs spécialisés et surtout les enfants vivent-ils cette matière un peu particulière? L'équipe du CLAV est allée à la rencontre des animateurs, des professionnels pratiquant l'Évras. Une animatrice confie: «On se rend compte maintenant que les élèves qui ont été vus régulièrement dans les classes de primaire pour des animations Évras parlent plus facilement, sont plus à l'aise par rap-

port à la sexualité. Avant, la première animation se passait, au mieux, en 6^e primaire. Quand quelqu'un venait leur parler de sexualité, ils étaient dans un état d'excitation et, effectivement, c'était assez «trash». À cet âge-là, on dit plus facilement «cul» que «amour». Un autre animateur explique que «pour moi, une bonne Évras, c'est quand à la fin de l'animation, on fait le tour du groupe en demandant à chaque élève de dire un mot, et que l'on entend apprentissage, échange, amour, respect...».

Un film-réalité, qui passera dans l'émission «La Pensée et les Hommes» au cours du mois d'avril. 



Relance/Austérité : 1-0 Avec Pierre-Guillaume Méon¹

Le FMI aurait sous-estimé l'impact récessif des politiques d'austérité en Europe : un bon point pour les partisans de trajectoires d'ajustements plus douces. Un vrai changement de cap reste toutefois improbable...

Par Jean Sloover
Chroniqueur

¹ Pierre-Guillaume Méon est professeur de macroéconomie à la Solvay Brussels School of Economics and Management (ULB) où il dirige le Centre Émile Bernheim, le centre de recherche en gestion de l'université. Ses travaux en économie politique ont notamment porté sur l'économie politique de l'intégration monétaire, des banques centrales, et du développement.

² Olivier Blanchard et Daniel Leigh, «Growth Forecast Errors and Fiscal Multipliers», Washington, International Monetary Fund, 2013, 43 p., sur www.imf.org.

Dans un article récemment mis en ligne sur le site du Fonds monétaire international (FMI)², son économiste en chef, le Français Olivier Blanchard et son collègue britannique Daniel Leigh, estiment que l'impact négatif politiques d'austérité sur la croissance a été sous-estimé. En cause, l'utilisation d'un ratio erroné: le «multiplicateur budgétaire» qui, précisément, relie évolution du déficit public et évolution de la croissance économique. Selon les deux économistes, l'effet récessif des mesures de réduction des déficits budgétaires pourrait être jusqu'à trois fois plus important que prévu ! Quel crédit faut-il accorder à cet étonnant constat ? Peut-on en attendre un changement de cap de la part des dirigeants européens qui, comme le dit Paul Krugman, prix Nobel d'Économie 2008, «ont créé des souffrances dignes de la crise de 1929 dans les pays endettés» ? L'opinion de Pierre Guillaume Méon.

Quel rôle le FMI a-t-il exactement joué dans la mise en œuvre des politiques d'austérité en Europe ?

Le FMI a été créé en 1944 par la communauté internationale dans le

cadre des accords de Bretton Woods avec pour objectif de garantir la stabilité du système monétaire international. Le système de Bretton Woods ayant été abandonné en 1976, le FMI a continué à consentir des prêts aux pays en difficultés du point de vue de la gestion de leurs finances publiques. À ce titre, avec la Banque centrale européenne et la Commission européenne, il fait aujourd'hui partie de la Troïka chargée d'aider certains États membres comme la Grèce ou le Portugal à surmonter leur endettement excessif. Les prêts que le FMI accorde à cette fin sont conditionnés à la mise en œuvre de plans de réformes budgétaires destinés à corriger les déséquilibres budgétaires qui ont amené l'intervention de la Troïka.

Dans quelle mesure les recommandations du FMI en la matière ont-elles été déterminées par des études préalables où les paramètres censés prendre en compte les effets sur la croissance des ajustements budgétaires ont joué un rôle significatif ?

C'est difficile à dire. Dans les négociations, les études techniques ne sont qu'un élément parmi d'autres.



8 juillet 1944 : le secrétaire US au Trésor ouvre la conférence de Bretton Woods, qui voit naître le FMI et la Banque mondiale.

Comme les autres membres de la Troïka, le FMI est une institution politique où la distance est grande entre les études techniques préparatoires et les décisions politiques finales, qui sont le fruit de compromis entre les États bailleurs de fonds et les gouvernements emprunteurs. Cela étant, les acteurs qui négocient les plans d'ajustements structurels tentent d'anticiper les effets des réformes. Dès lors, si les études sous-estiment les impacts négatifs de ces plans, il se peut que ces acteurs décident de programmes plus radicaux que si les prévisions avaient prévu des effets plus sévères, auquel cas elles auraient peut-être été amenées à différer plus ou moins les ajustements souhaités. Une question de dosage si vous voulez.

Quel crédit faut-il accorder à l'article publié le 3 janvier dernier sur le site du FMI ?

L'analyse à laquelle se sont livrés ses deux auteurs est un exercice scientifique, ce qui ne veut pas dire pour autant que ses résultats soient définitifs. Les auteurs sont sérieux et leur démarche est rigoureuse ; leur étude n'a rien de fantaisiste et nous n'avons pas affaire à un travail de propagande. Olivier Blanchard est un grand scientifique, un économiste très complet. C'est une sommité dans sa discipline ; la liste de ses publications académiques est impressionnante. Ses travaux, à la fois théoriques et empiriques, représentent une contribution fondamentale à la macroéconomie dont il est l'un des meilleurs spécialistes.

Quelle est précisément la thèse centrale de l'article ?

Elle est simple. De manière empirique, Blanchard et Leigh ont étudié la relation entre les prévisions bud-



© AFP/MF/Stephen Jaffe

Gouverner, c'est prévoir. Olivier Blanchard, scientifique et conseiller du FMI est censé le savoir...

gétaires et les erreurs de prévision de croissance commises dans un passé récent par des institutions comme le FMI, l'Union européenne et l'OCDE. Avec le recul, ils ont pu comparer ex post les prévisions avec la croissance effectivement observée. Ce faisant, ils ont découvert que plus ces institutions avaient anticipé des ajustements sévères, plus elles avaient eu tendance à surestimer la croissance. Testée de multiples façons, la relation négative ainsi mise en évidence est robuste. Elle signifie que les institutions concernées ont sous-estimé l'impact récessif des réformes budgétaires et ce, d'autant plus que ces réformes étaient radicales. En d'autres mots, les prévisions de ces institutions ont été plus optimistes que la réalité: elles ont, comme disent les économistes, sous-estimé la valeur des multiplicateurs budgétaires et les erreurs de prévision de croissance commises dans un passé récent par des institutions comme le FMI, l'Union européenne et l'OCDE.

Toutes les institutions semblent avoir été sujettes au même biais, même si celui du FMI semble avoir été un peu plus marqué.

Pour ceux dont elles affectent les revenus, les politiques d'austérité sont source de souffrances sociales. Peut-on dire alors que l'utilisation de multiplicateurs erronés a pu, dès lors, aggraver cette souffrance ?

À supposer, un, que les prévisions aient effectivement influencé les décideurs, et, deux, que les institutions aient sous-estimé certains multiplicateurs, comme le soutiennent Blanchard et Leigh, alors les coûts des ajustements budgétaires en termes de croissance et de chômage ont pu être sous-estimés eux aussi lors de la définition des programmes d'ajustement.

Les auteurs de l'article considèrent que l'impact de l'austérité serait jusqu'à trois fois plus important que prévu. Cet ordre de grandeur est-il plausible?

Il est difficile de donner une réponse chiffrée, surtout que, dans les modèles utilisés pour former les prévisions étudiées par Blanchard et Leigh, les multiplicateurs sont implicites et résultent de modèles complexes. Néanmoins, dans le contexte actuel de récession, plusieurs facteurs font penser que les effets de la politique budgétaire sur la croissance sont plus importants que pendant une période de plein emploi.

Ce constat signifie-t-il que les effets négatifs d'éventuelles politiques de relance ont, eux aussi, été surestimés ou que leurs effets positifs ont été sous-estimés ?

Oui.

Bien qu'ayant conseillé Nicolas Sarkozy, on dit Olivier Blanchard proche du Parti socialiste français. Le débat technique sur les multiplicateurs fiscaux utilisé par le FMI dissimule-t-il une lutte idéologique ?

Je suis réservé sur l'usage fait ici du terme «idéologie»: au sens de Marx, tout le monde a une idéologie. Cela dit, si Olivier Blanchard est un scientifique, il travaille dans une institution au sein de laquelle on gère des conflits d'intérêts pour aboutir à des compromis politiques. Dans un tel contexte, les études scientifiques sont susceptibles d'influencer le jeu politique. Sauf à le considérer comme un naïf —ce qu'il n'est pas— Olivier Blanchard sait cela. Qu'avec

son étude il ait cherché à peser sur le débat autour de l'austérité est dès lors plausible.

Quelles conséquences les réflexions des deux économistes du FMI pourraient-elles avoir sur les politiques d'austérité menées actuellement en Europe ?

Elles donnent clairement des arguments aux partisans d'ajustements budgétaires plus progressifs en Europe. Néanmoins, leur influence réelle reste tributaire des autres dimensions des conflits d'intérêts en jeu et, à cet égard, il ne me semble pas qu'il faille nous attendre à des changements révolutionnaires.

Peut-on au moins escompter qu'elle fasse réfléchir les décideurs ?

On réfléchit dans toutes les institutions. Olivier Blanchard est devenu économiste en chef du FMI en 2008. Le FMI était auparavant perçu comme une institution proche des thèses de l'école de Chicago et faisant une grande confiance aux mécanismes du marché. Qu'on ait nommé en 2008 quelqu'un de plus modéré, plus sensible aux effets positifs des politiques publiques, n'est pas anodin... 

Tourmente des Printemps arabes

Les préoccupations suscitées par le tumulte du monde musulman ont amené, une fois encore, Jacques Rifflet à vouloir servir l'information du public en rédigeant *L'islam dans tous ses états, de Mahomet aux Printemps arabes*¹. Espace de Libertés a donc rencontré ce docteur en Droit et diplômé en Sciences politiques de l'Université libre de Bruxelles.

Propos recueillis par Pierre Schonbrodt
Journaliste-vidéaste - CAL

Ce nouvel ouvrage dévoile une analyse approfondie de la situation en terres islamiques. Tout comme le précédent livre de Jacques Rifflet, *Les Mondes du sacré*², il s'agit de la somme d'une vie de voyages, d'enseignement, de recherches et de rencontres.

Espace de Libertés: Votre livre ne risque-t-il pas d'être rapidement dépassé par la dynamique mouvante du terrain musulman ?

Jacques Rifflet: Ce fut mon souci constant d'éviter le dérapage vers l'événementiel. C'est pourquoi j'ai veillé à organiser le livre en deux parties: D'abord, l'histoire de l'islam des origines à nos jours. Après un exposé des piliers de la foi, je suis remonté à la genèse des conflits du Proche et du Moyen-Orient afin d'accompagner le lecteur dans son appréhension des décisions, événements et affrontements successifs permettant de comprendre l'origine des situations actuelles, souvent devenues conflictuelles et inextricables. Tout en se souvenant que

l'islam fut, durant sept siècles, un phare de culture et de tolérance en un temps où nos bûchers brûlaient les scientifiques «hérétiques». Cette première partie constitue le fondamental de l'islam, à savoir le structurel de son sacré et les profondes cicatrices de son histoire. Comme dans *Les mondes du sacré*, j'ai associé les terrains religieux et politique, lesquels, à mes yeux, ne peuvent s'expliquer l'un sans l'autre.

Il serait judicieux que les laïques «sacralisent» leur liberté de pensée et refusent les concessions altérant les acquis de siècles de lutte.

Je passe ensuite à l'explication et à l'interprétation des différents Printemps arabes, leur déclenchement, les volontés de changement qu'ils expriment et les évolutions en cours ou futures. S'y joint une analyse des incidences sur les

¹ *L'islam dans tous ses états. De Mahomet aux Printemps arabes*, Bierges, Mols, 2012.

² *Les mondes du sacré*, Bierges, Mols, 6^e édition, 2011.



Au premier rang des manifestants à Tunis: Basma Khalfaoui Belaid, veuve de Chokri Belaid qui vient d'être assassiné.

sphères d'influence russe et occidentale, agents extérieurs essentiels.

Cet agencement de l'ouvrage en fait donc une source de références durables ?

Certainement. Je considère en effet la tourmente actuelle du Printemps arabe comme une conséquence prévisible de l'histoire et des fondements dogmatiques de l'islam, étudiés dans la première partie. Des pans entiers de connaissances, jusque-là opaques, éclairent dès lors le lecteur et lui permettent de décrypter aisément les causes et effets des événements présents et à venir.

On constate une montée significative de l'islamophobie en Europe. L'attribuez-vous aux Printemps arabes ?

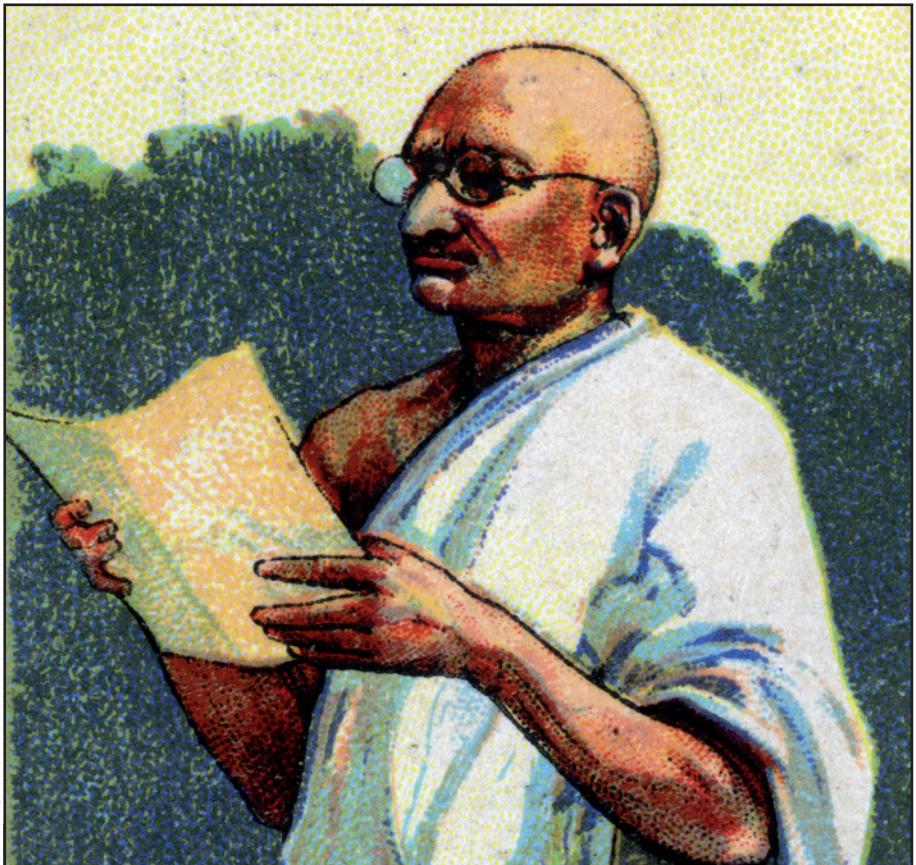
Comment pourrait-il en être autrement ? Considérons la dépense de trois cents millions d'euros à charge de la

France pour instaurer le chaos en Libye et au Mali, plutôt que de protéger la Cyrénaïque avant la négociation exigée par l'ONU. Prenons l'éradication en Égypte comme en Turquie des armées laïques héritières d'Atatürk et de Nasser, associée à la mise au pas du judiciaire de haut rang. Tristes exemples de coups d'État «spirituels». Sans oublier l'arabisation de la Tunisie et du Maroc, la montée de l'extrémisme sunnite en Syrie et panique des modérés et des chrétiens, l'accès de l'Iran à l'atome militaire, l'éradication de la franc-maçonnerie promise dans la charte du Hamas en son article dix-sept.

L'Occident aurait-il peur ?

Peur, car le sacré ne se négocie pas et ne peut donc supporter de subir les acquis des droits de l'homme. Le communautarisme nous pénètre. Les pétrodollars wahhabites du Golfe, dont ceux du

© Leemage



Aurait-il encore des choses à nous dire?

Qatar, notre «allié» privilégié, nous conquièrent financièrement tout en contribuant massivement à l'islamisation des pays arabes. Leur Printemps menace donc d'enclencher un Hiver européen et de transformer les laïques en glaçons. Ce qui ne déplairait pas à Benoît XVI qui, en 2007, s'est prononcé pour l'adhésion de la Turquie, afin de respiritualiser en commun une Europe par trop «laïciste».

Votre constat est amer. Quelle action suggérez-vous ?

La Charte des droits de l'homme est une œuvre humaine, et partant fragile. Le sacré, lui, est d'essence divine et donc intangible. Il serait judicieux que

les laïques «sacralisent» leur liberté de pensée et refusent les concessions altérant les acquis de siècles de lutte. Qu'ils deviennent les agents déterminés d'un dialogue franc –non pollué par l'électoralisme– avec les nombreux croyants qui souhaitent dégager leur foi des enfermements de l'excessif et s'ouvrir à la pluralité des convictions humaines. En effet, le religieux peut être la dynamique d'une éthique exceptionnelle. Telle celle d'un Saladin, d'un Jean XXIII, d'un Gandhi.

Votre recette d'un avenir heureux ?

Que les généreux de chaque courant se donnent la main après avoir «calmé» leurs excessifs.

L'Église de France préfère le divorce au «mariage pour tous»!

Déchaînée contre «le mariage homo», la hiérarchie catholique tricolore mène sans doute là son dernier grand combat. Sans trop de subtilités et avec un sens minimal des réalités...

Par Patrice Lestrohan
Journaliste

La guérilla parlementaire qui a affecté, à l'Assemblée nationale française, les débats sur «le mariage pour tous» –«le mariage homo», rectifient ses détracteurs– ne doit pas faire trop illusion. Dans l'histoire, la droite bleue, blanche et rouge, récemment éprouvée par une guerre des chefs, a surtout

couru après une partie de son électorat. C'est un corps social tout à fait identifiable –les milieux catholiques, bien sûr– qui a, dans l'instant, déclenché les hostilités. Prière, là encore, de ne pas confondre, s'est alors indigné le dévot *Figaro* et défense de voir dans ce juste combat l'offensive rétrograde d'une



déclinante Église romaine et apostolique, comme l'ont clamé d'ineptes commentateurs! Le succès, relatif d'ailleurs, de la grande manif organisée par «les antis», le 13 janvier dernier, était le fait, poursuivait le quotidien, d'*«une nouvelle génération décomplexée [sic] de jeunes cathos qui n'ont plus honte»* [...], des chrétiens non par tradition, mais par conviction». Si c'est exact, les pieux esprits du pays n'ont pas manqué de se réjouir de ce renfort inattendu: depuis un moment, l'Esprit Saint semblait avoir sérieusement déserté l'Hexagone.

C'est un corps social tout à fait identifiable –les milieux catholiques, bien sûr– qui a, dans l'instant, déclenché les hostilités.

On m'excusera de citer mes propres constats sur le sujet: ils sont, à leur façon, ceux de Monsieur Tout-le-monde. Le village breton, jadis très chouan, où j'ai élu résidence secondaire, ne célèbre plus la messe qu'un dimanche sur deux. L'unique officiant qu'on aperçoit à cette occasion dessert plusieurs localités à la fois, comme la pratique en est désormais répandue, et l'imposant presbytère du cru est en vente. En décembre dernier, en région parisienne cette fois, c'est un couple de pieux retraités de la paroisse concernée qui s'est chargé de la cérémonie, catholique, d'enterrement d'une parente: cette banlieue limitrophe de Paris est également à court de prêtres.

Il m'arrive encore de rendre visite, dans la capitale toujours, à l'heure du déjeuner, à un vieil ami qui œuvre pour une congrégation enseignante. La «dame de l'accueil» et mon camarade exceptés, je n'ai jamais croisé âme qui vive dans les interminables couloirs de ce simillimonastère. À peine si quelques silhouettes se devinent dans la cantine, au-delà du jardin. Bref, à mes yeux agnostiques, l'Église catholique bleue, blanche et rouge –s'était-elle autodissoute? L'avait-on anéantie en douce?— se réduisait désormais, au pis à quelques ombres furtives, au mieux à une minisecte.

«Le tout n'est pas d'avoir une jupe...»

J'en étais là de mes réflexions quand s'est ouvert dans l'opinion «le débat» (quoique qu'en disent les religieux, il s'est bien ouvert de facto), ou la suite d'invectives, sur «le mariage pour tous», débat prolongé par quelques vives polémiques adjacentes: l'adoption d'enfants par des couples de même sexe et cette procréation maternelle assistée dont François Hollande a prudemment préféré reporter l'étude parlementaire. Inapte donc à faire célébrer par ses lévites les plus élémentaires cérémonies, gérant tant bien que mal ses pénuries variées, la hiérarchie catho revenait en force, sinon avec fureur. Et tançait avec l'arrogance des plus puissants des dirigeants dénaturés. Le «primat des Gaules», comprenez l'archevêque de Lyon, Mgr Barbarin, ouvrail le feu (sacré) à la veille de l'automne: «Après, ils [sic] vont vouloir faire des couples à 3 ou 4. Après, un jour peut-être, l'interdiction



Le débat sur le mariage homo : un vrai chemin de croix pour le Cardinal Vingt-Trois.

de l'inceste tombera !» Haut diplomate papal, Mgr Lantheaume ne décevait pas non plus: «*Lorsqu'un gouvernement arrache du cœur de l'homme la loi de Dieu qui y est inscrite, l'humanité dégénère.*» Ce qu'on pouvait en somme dire du nazisme, lequel, on le sait, n'a pas rendu l'Église de France très combative...

En charge, lui, de l'archevêché de Paris, le cardinal André Vingt-Trois parlait de son côté de «supercherie»: «*Le mariage de quelques-uns imposé à tous !*» Ah bon!? Méconnue du grand public, l'excellente Éminence s'était jusqu'alors surtout distinguée par une fine remarque sur l'éventuelle participation du second sexe à la sainte liturgie: «*Le tout n'est pas d'avoir une jupe, mais d'avoir quelque chose dans la tête !*» Monseigneur est très frais...

«*Il faut comprendre, me glisse un subtil confrère, nos bons prélates n'ont pas*

manqué de le relever: pour condamner le mariage pour tous, le Pape a habilement cité la position –également hostile– du Grand Rabbin de France (Gilles Bernheim). Du coup, les évêques ont gambergé: si un dignitaire israélite dénonce ce texte, nous sommes en quelque sorte “couverts”. Qui oserait ouvertement vilipender un Grand Rabbin ? Allons-y donc franco.» Une majorité de «prélats» ne s'en est pas privée. Sur les ondes comme auprès de ses ouailles, qu'elle appelait à «se mobiliser». Dix minutes passées aux abords de la manif du 13 janvier suffisaient d'ailleurs à s'en convaincre: bien plus que de juvéniles prosélytes animés de la foi des premiers âges, ce sont, rameutées de toutes nos provinces, de très traditionnelles familles, fièrement convaincues d'incarner un intangible modèle, tendance «catéchèse et pâtisserie après la grande messe du dimanche», qui ont défilé ce jour-là sous la houlette

de la décoiffante Frigide Barjot. En demandant, un mois plus tôt, aux chefs d'établissements confessionnels de prendre, dans leurs écoles, des «initiatives» sur, ou plutôt contre, le «mariage pour tous», le secrétaire général de l'Enseignement catholique¹, un certain de Labarre, avait aussi su émouvoir les parents d'élèves dans le sens souhaité. Totalement fantasmatique, la nationalisation rampante de l'école privée reste en France un thème porteur, à droite comme chez les religieux. L'odieuse étatisation de ses jeunes esprits par un malfaisant pouvoir socialiste, tout autant. Détail, ce secrétaire général est directement désigné par la Conférence des évêques...

«Le Parlement n'est pas Dieu le Père»

Plaidant en 1905 devant la Chambre des députés pour la séparation de l'Église et de l'État, l'ancêtre Aristide Briand avait estimé: «Aux heures critiques où son existence a été menacée, la République a toujours vu le clergé se dresser contre elle». Menacée, la République ne l'est plus guère. Contestée, elle le demeure peut-être dans les arrière-pensées de nos mitrés. «Le Parlement n'est pas Dieu le Père», s'est aussi insurgé Barbarin. Raisonnement approchant du côté de Vingt-Trois, toujours lui: «L'élection présidentielle et les élections législatives ne constituent pas un blanc-seing automatique [surtout quand il s'agit] de l'équilibre de nos sociétés.» Si on comprend bien, un référendum, réclamé d'ailleurs par divers ténoirs, pas en reste, de l'UMP, aurait été préférable. Mais, si «la loi

Odieux bien sûr de rappeler ici de récents procès de religieux pour pédophilie durable.

de Dieu» est en question, un scrutin populaire tient nécessairement du sacrilège!

Comme en écho à Briand, le député radical de gauche Alain Tourret ne l'a pas envoyé dire aux dirigeants nationaux de nos religions: «Vous vous êtes trompés chaque fois, chaque fois que vous avez eu à vous pencher sur la société.» Erreur qui s'étend peut-être à «la société» ecclésiale. Odieux bien sûr de rappeler ici de récents procès de religieux pour pédophilie durable, pénibles affaires judiciaires qui amènent néanmoins à le penser: au chapitre «homosexualité», les hiérarques catholiques gagneraient sûrement à étoffer leur réflexion. Comme leur tolérance. Et retour, plus simplement, à mon village armoricain. Selon des voisins d'ordinaire crédibles, le dernier curé —en Bretagne, on dit «le recteur»— de la commune a été déplacé en son temps par son évêque: son concubinage patent avec une jeune femme faisait tant jaser que ses fidèles ne le surnommaient plus que «l'érecteur»! Un cas là non plus pas isolé. Dans le fond, en sus de «la nouvelle génération de jeunes cathos sans honte» chère au *Figaro*, il est sans doute aussi, dans l'Église de France, plus d'un humble clerc qui aspire, fortement mais en silence, au «mariage pour tous»... 

¹ Enseignement surtout dispensé, compte tenu de la «crise des vocations», par des laïcs croyants, mais aussi très subventionné et donc très protégé...

Inde : des violences sexuelles comme stratégies de domination

La vague de colère soulevée par le viol collectif contre une jeune étudiante de 23 ans à New Delhi est déconcertante et inédite. Selon les statistiques officielles, un viol est commis toutes les 20 minutes en Inde¹ dans l'indifférence générale, alors pourquoi un tel déchaînement des passions ?

Par Aurélie Leroy²
Historienne, chargée d'étude au Cetri³

L'explication tient principalement au statut de la jeune fille et de ses agresseurs : elle était étudiante universitaire issue de la classe moyenne et symbolisait une minorité privilégiée censée refléter l'« Inde qui brille », ils habitaient les bidonvilles et appartenaient aux classes subalternes. India Gate –sorte de Champs Élysées de Delhi et principal lieu des manifestations– versus *slums*.

La brutalité de l'agression a certes été condamnée, mais l'émoi collectif n'aurait pas été identique si la victime avait été une femme pauvre,

Des contradictions manifestes existent ainsi entre «la superpuissance émergente» et les manifestations d'une société inégalitaire, injuste et conflictuelle.

musulmane, des bas quartiers de la ville. « *La distance sociale module l'échelle de gravité des crimes* »⁴. La mesure de l'outrage demeure étroitement liée à l'appartenance sociale et à la « qualité » des individus.

Une société inégalitaire, injuste et conflictuelle

L'ampleur des violences sexuelles en Inde tient pour partie aux traditions socioculturelles. Elle renvoie en effet au statut d'infériorité qu'occupe la femme dans une société inégalitaire, patriarcale, machiste et violente. Le viol est à ce titre souvent un moyen de domination et de possession des hommes sur les femmes. Il représente le refus masculin d'une autonomisation de l'« alter ego » féminin et de son accession au statut d'individu à part entière. Une relative tolérance envers ce phénomène a cours en Inde, accentuée plus encore lorsqu'un rapport de puissance existe entre les acteurs concernés.

1 En Belgique, on dénombrait 11 dénonciations de viol par jour. Près de la moitié ont fait l'objet d'un classement sans suite. *Le Soir*, 4 janvier 2013.

2 Coordinatrice d'*Alternatives Sud* (2011), « L'Inde, une modernité controversée », Louvain-la-Neuve/Paris, Cetri/Syllepse.

3 Située à Louvain-la-Neuve, le Centre tricontinentale (Cetri) est un centre d'étude, de documentation et d'éducation permanente sur le développement et les rapports Nord/Sud.

4 Georges Vigarrelo, *Histoire du viol (XVI^e et XX^e siècle)*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, 384 p., coll. « Points Histoire ».



©Gamdrup

Une jeune Dalit (intouchable) : rien à espérer de l'avenir à ce niveau de l'échelle social.

pour atteindre la femme adverse – celle de l'autre camp, responsable d'atteinte à l'ordre, au sentiment national ou à la souveraineté de l'État– y est justifié et légitimé. Dans la «plus grande démocratie du monde», il existe encore –on le voit quotidiennement– de nombreuses zones de non-droit où règnent la loi du plus fort et l'impunité.

Les transformations économiques et sociales que le pays a connues depuis le tournant néolibéral des années 1990 méritent également d'être relevées pour mieux appréhender le phénomène multiple de la violence. La période de transition s'est réalisée au prix de coûts sociaux (et environnementaux...) dévastateurs. Des contradictions manifestes existent ainsi entre «la superpuissance émergente» et les manifestations d'une société inégalitaire, injuste et conflictuelle, dont l'asymétrie des rapports hommes/femmes n'est qu'une facette. Les fractures sociales et géographiques, les crispations entre les communautés et les dérives identitaires n'ont cessé de s'accentuer.

La violence structurelle –celle qui résulte des actions et des injustices et vise à maintenir des structures permettant la domination d'un groupe de personnes sur un autre– traverse le pays et entrave les tentatives d'émancipation. La mutation de l'Inde et la reconfiguration de la société ne se font ainsi pas sans mal. Néanmoins, des formes de résistance émergent : les basses castes se sont ainsi constituées en groupes d'inté-

4 Lire à ce sujet le rapport «Alleged Perpetrators. Stories of Impunity in Jammu and Kashmir», sur www.atimes.com.
5 «Shame! Delhi Police Allows Rape!» était l'un des slogans des manifestations de décembre dernier.

La «faiblesse» et l'«infériorité» des victimes –qui, au-delà du rapport entre les sexes, peuvent s'exprimer sur des bases sociales et de caste, de culture et de religion– favorisent l'impunité des violeurs et discréditent la victime et sa plainte, au point que des soupçons soient parfois injustement émis sur sa moralité et sur son consentement présumé.

Ce climat d'impunité se vérifie également à la lecture des témoignages sur les exactions commises par les forces de sécurité, notamment dans les régions conflictuelles du Chhattisgarh ou du Cachemire⁴ et, plus globalement, dans les postes de police à travers le pays⁵. Le recours à la violence, notamment sexuelle,

rêt et ont usé de leur identité –de leur «ethnicité»– pour revendiquer une société plus juste. Les femmes ont dû, elles aussi, s'adapter aux contraintes et aux opportunités créées par la transition et l'ouverture du pays. Leur statut, leur rôle, les relations entre les sexes ont été interrogés. Des timides avancées ont été obtenues, mais une «mâle résistance» demeure cependant.

Maintien d'un statu quo

La mobilisation contre le viol collectif de «la fille de l'Inde» constitue-t-elle un événement pivot qui témoignera d'un avant et d'un après ? Le changement de l'appréciation envers les violences sexuelles –de l'indifférence à l'indignation– et les propositions avancées par les autorités modifieront-ils les rapports de genre et des mentalités ? En dépit de certains signes encourageants, il est toutefois permis d'en douter.

Une première critique aux propositions formulées est que le durcissement des lois réclamé à cor et à cri par les manifestants ne profitera au mieux qu'à une minorité. Ce n'est en effet pas l'absence de lois qui fait ici problème, mais bien l'absence de volonté politique qui freine l'application des lois. Pour la classe moyenne, les lois sont un puissant garde-fou, mais pour une majorité d'individus, elles ne protègent souvent de rien.

Une seconde critique est qu'en dépit des apparences, les pistes sécuritaires et légales avancées ne bous-

culeront pas l'ordre établi et le respect des traditions. Pour le quidam indien, les femmes doivent ainsi être «protégées» et «respectées»; non pour elles-mêmes ou pour leur droit à l'autodétermination, mais pour les rôles qu'elles sont censées perpétuer de génération en génération : ceux de mère et d'épouse. Même au sommet de l'État, cette image de la femme est dominante. Le président Pranab Mukherjee a ainsi exprimé la «honte» qu'il éprouvait du fait que son pays n'était pas à même de



© AFP/Raavendran

Suite aux viols collectifs, des manifestants boycottent la fête nationale indienne.

respecter «*ses mères, ses sœurs et ses filles*»⁶.

La culture de masse de l'Inde est teintée de misogynie.

Le drame de Delhi a ébranlé les consciences indiennes, mais seule une minorité a été jusqu'à mettre en cause les méfaits des traditions patriarcales, archaïques et discriminantes dans lesquels le pays est plongé, à l'instar de Ramachandra Guha, journaliste à *The Hindu*, qui sur base d'exemples de la culture de masse indienne (cinéma populaire de Bollywood, chanson pop indienne, télévision et publicité, etc.), a souligné un paradoxe dérangeant : «*Quoique nous puissions condamner le viol, notre culture a partie liée avec les valeurs du violeur. La culture de masse de l'Inde est teintée de misogynie.*»⁷ Et pendant ce temps, les traditionalistes hindous et musulmans continuent de rejeter la faute sur la seule décadence morale importée de l'Occident...

positives ont des travers, certes, mais elles ont contribué par le passé à réduire le fossé des inégalités et à démocratiser la société. Le chemin de l'émancipation féminine est encore long et des politiques fortes sont nécessaires pour garantir aux femmes leurs droits élémentaires, notamment un meilleur accès aux ressources éducatives, financières et patrimoniales. Au-delà, l'oppression à laquelle sont soumises les femmes ne peut être isolée des luttes plus générales pour un développement juste et solidaire. L'instauration d'un État de droit, d'une démocratisation sociale et redistributive et d'une justice intègre sont des facteurs qui s'avèrent déterminants pour l'évolution positive du statut de la femme. ♀

6 Frédéric Bobin, «Des racines du mal à la guerre culturelle», dans *Le Monde*, 19 janvier 2013.

7 Guha Ramachandra «Parliament and patriarchy», mis en ligne le 31 décembre 2012, sur www.thehindu.com

Apporter une réponse ambitieuse à la question de l'inégalité entre les sexes nécessite des politiques ciblées et globales. En lieu et place des réformettes actuelles, les autorités pourraient ainsi envisager un système de «places réservées» pour les femmes (dans les assemblées parlementaires, la fonction publique, les universités, etc.) comme cela se fait pour les *Dalits*, les *Adivasis* et les autres *Other Backward Classes*. Les politiques de discriminations

« Pour qui existe-t-il
encore des rêves dans
le miracle indien? »

PURSE CLASS
EMBROIDERY
COPPER
MEHENDI
PAINTING
M 1978 / 125

बॉलीवुड
बाजार **BOLLYWOOD DAZAR**
38, MUTTON STREET, SHOP NO. 22. MUMBAI - 400003. भू. मन्त्र योग. कोड: 800001.

M
36-A.

GAP

**SOLIDARITY
WITH GRAND JURY
RESISTERS-USA**

Tout —et n'importe quoi— peut vous rendre suspect de terrorisme.

L'incitation au terrorisme, une notion piégée

Le Parlement vient d'adopter une loi qui a, entre autres, comme objectif la transposition en droit belge d'une décision-cadre européenne. Cette loi, qui contient une extension sensible de la législation antiterroriste existante, est principalement problématique concernant l'introduction d'un article 140 bis dans le Code pénal qui rend punissable l'« incitation » au terrorisme. Cela pose d'importantes questions du point de vue du respect des libertés fondamentales.

Par Manuel Lambert

Conseiller juridique à la Ligue des droits de l'homme

Tout d'abord, début 2008, cette proposition de décision-cadre avait déjà été soumise par la Commission européenne au législateur belge. À cette occasion, tant la Chambre que le Sénat avaient exprimé de sérieuses réserves quant à cette proposition, cela à l'unanimité des parlementaires concernés, majorité et opposition réunies. Malgré cela, le Conseil européen, qui n'est autre que la réunion intergouvernementale des différents pouvoirs exécutifs nationaux, a adopté la proposition initiale de la Commission sans tenir compte des observations importantes faites par les législateurs belges.

C'est alors que le gouvernement belge est revenu devant le législateur avec un projet de loi qui n'est en rien différent de celui du texte qui avait initialement été sévèrement remis en question, mais cette fois-ci avec l'argument selon lequel il est indispensable de voter ce texte car c'est une décision-cadre européenne. Le pouvoir exécutif ne semble dès lors ne tenir aucun compte du point de vue exprimé par les parlementaires. L'adoption de cette loi est donc une remise en question de la démocratie parlementaire et un manque de respect de l'Exécutif à l'égard du pouvoir législatif.

Respect du principe de légalité

Le point clé de cette loi réside dans la disposition qui concerne l'incitation à commettre un acte terroriste.

Rappelons à cet égard tout d'abord que le Code pénal réprime déjà ceux

qui provoquent directement des crimes et délits, y compris les crimes et délits terroristes. L'article 66, al. 4 du Code pénal dispose que le provocateur direct est punissable comme auteur du délit. À cet égard, le texte actuel ne rajoute donc rien –si ce n'est une dose de confusion, deux textes étant applicables aux mêmes faits.

L'adoption de cette loi est une remise en question de la démocratie parlementaire.

Le nouvel article 140 *bis* rend également punissable l'incitation indirecte à la commission d'infractions terroristes. Cette disposition est l'exemple type d'un texte flou, imprécis et violent dès lors le principe de légalité: le texte contient une accumulation d'éléments constitutifs vagues en vertu desquels le juge devra spéculer sur ce qui s'est passé dans la tête du prévenu mais aussi dans la tête de tous les membres du public en général.

Tout d'abord, s'agissant d'une provocation «indirecte», en d'autres termes d'un message qui ne dit pas clairement que des délits terroristes doivent être commis, le juge devra spéculer sur toutes les lectures possibles du contenu du message, sur le sens des mots et sur les arrière-pensées des uns et des autres. Il devra en quelque sorte partir à la découverte du contenu voilé du message transmis, qui est lui-même susceptible d'interprétation. Un message pourrait dès lors tomber sous le coup de cette définition en fonction

Le secret de l'invisibilité Futurs, page 25
MARDI 9 DÉCEMBRE 2008 | PREMIÈRE ÉDITION N° 8583 | www.libération.fr

Libération

Arrêté puis relâché dans l'enquête sur les sabotages SNCF, Benjamin Rosoux, épicier à Tarnac, raconte son interpellation, sa garde à vue et nie toute appartenance à une organisation structurée.

Page 2

Interview exclusive

«Nous ne sommes pas des terroristes»

Benjamin Rosoux,
hier, à «Libération».
PHOTO MARC ALMEL, FEDERPHOTO

Zimbabwe
Après le choléra,
Mugabe pestiféré
Page 12

Pas-de-Calais
Encore 500 tombes profanées
Page 10

Sans-papiers
Lyon,
la ville des Roms fantômes
Page 17

«Prince of Persia»
Le marchand de sabres est repassé
Page 34

© Libération

de l'impression subjective que les juges peuvent en avoir. C'est une évidence: déceler «l'intention indirecte» est une opération hautement subjective.

Mais cela ne suffit pas. Le juge devra aussi dire si la diffusion du message

«crée le risque qu'une ou plusieurs de ces infractions puissent être commises». Il devra donc sonder le cerveau de tous les membres de l'audience qui ont reçu le message pour déterminer si l'un des récipiendaires n'aurait pas pu être influencé, même s'il n'est pas passé à l'acte. En effet,

L'affaire du «sabotage de Tarnac» a tourné à la confusion d'enquêteurs un peu pressés de dénicher le coupable idéal. Pour quelles leçons?

c'est le risque et lui seul qui doit être évalué par le juge. Il s'agit donc d'un élément subjectif par excellence qui ne doit même pas avoir été matérialisé d'une quelconque façon.

Le texte deviendra inévitablement la source d'arbitraire et d'atteintes à la liberté d'expression.

Cette disposition sera donc inévitablement une source majeure d'insécurité juridique où des juges, en fonction de leurs impressions subjectives et sur base de spéculations sur ce qui aurait éventuellement pu se passer, vont devoir sonder les intentions non matérialisées du prévenu et les intentions tout aussi peu matérialisées de ceux à qui le prévenu s'est adressé. Dans ce contexte, le texte deviendra inévitablement la source d'arbitraire et d'atteintes à la liberté d'expression. Il est peu compréhensible que le gouvernement, au moment même où il est devenu clair que les textes existants sont sources d'insécurité juridique et doivent pour tout le moins être réexamинés, adopte un nouveau texte qui ne peut qu'entraîner une confusion plus sérieuse.

Évaluer les législations antiterroristes

Près de 10 ans après l'entrée en vigueur de la loi du 19 décembre 2003 relative aux infractions terroristes, force est de constater que les interprétations des juges sont fort

divergentes quant à la portée de cette loi et des comportements qu'elle incrimine, cela en totale contradiction avec le principe de légalité des infractions pénales. Cela met en évidence avec force la nécessité, d'une part, de prévoir une définition claire des infractions pénales au regard du principe de légalité et, d'autre part, d'évaluer l'arsenal législatif adopté depuis 2003 pour lutter contre le terrorisme. La liste des différents fiascos qui ont entaché la lutte belge contre le terrorisme est éloquente : affaire DHKP-C (aucune infraction terroriste retenue après 10 ans de procédure), affaire du Secours rouge (aucune infraction terroriste retenue), affaire GICM (qui a déjà entraîné la condamnation de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'homme à deux reprises), affaire du PKK, affaire Sint Jansplein (13 acquittés sur 14 inculpés), affaire Sayadi-Vincke (condamnation de la Belgique par le Comité des droits de l'homme des Nations unies), etc. Le bilan est calamiteux.

En 2009, le Parlement avait entrepris de procéder à une évaluation des législations visant à lutter contre le terrorisme. Cette évaluation n'a malheureusement jamais été poursuivie ni suivie d'effet. Il est urgent que ce travail parlementaire salutaire reprenne au plus vite. 

Le point Godwin et le devoir de mémoire, résistance et libération

Mike Godwin, a inventé, en 1990, la loi empirique selon laquelle plus une discussion en ligne s'éternise, plus la probabilité d'y trouver une référence au nazisme ou à Hitler atteint les 100%. En établissant cette loi, il espérait que les citoyens du monde cessent de traiter quelqu'un de nazi ou d'Hitler avec désinvolture.

Par Patrick Willemarck
Alterpubliciste

Quand Yves Leterme a comparé notre RTBF à la Radio des Milles Collines qui avait encouragé le génocide du Rwanda, des journalistes lui ont attribué le point Godwin. Une preuve qu'en 22 ans, le champ d'application de la loi s'est élargi à toute

forme de totalitarisme, même si le fascisme reste le plus fréquent. Cette loi interpelle parce qu'elle insinue une collusion entre le web et le fascisme.

Pourquoi le fascisme et quel est le rôle du web ?

Pour Umberto Eco¹, il y a un fascisme primitif et éternel au sein de nos sociétés : l'Ur-fascisme. Il suffit qu'une de ses caractéristiques soit présente pour que le fascisme revive. Le web en compte huit.

✓ **Le culte de la tradition :** chaque mouvement fasciste fait allusion à une vérité primitive énoncée qu'il ne s'agit plus d'interpréter. « *Si vous regardez par curiosité les rayons de librairies... "New Age", vous y trouverez Saint Augustin, lequel, autant que je sache, n'était pas fasciste. Mais le fait de réunir Saint Augustin et Stonehenge, ça, c'est un symptôme d'Ur-Fascisme* »². Sur le web, une nouvelle

¹ Umberto Eco, *Eternal Fascism: Fourteen ways of looking at a black-shirt*, New York Review of Books, 22 june 1995, pp. 12-15.
² Umberto Eco, *Cinq questions de morale*, Paris, Grasset, 2000, 176 p., coll. « Essais étrangers ».



© Dave Winer

Mike Godwin, chercheur à l'université Yale. Une tête.

tradition émerge, celle de l'Oracle qui s'impose avec Google et facilite ce type d'associations.

- ✓ **Le refus de la raison:** Les nazis aiment la science qui sert leurs desseins. Mais pour eux, le Siècle des Lumières marquait le début de la dépravation. Wikipedia, l'encyclopédie empirique construite par des bénévoles s'oppose à l'encyclopédie Britannica. La dernière est plus juste mais la première est plus consultée. Mon fils a été confronté à un prof de bio qui pompait son cours sur Wikipedia et enseignait, de bonne foi, des choses fausses. Où est passée la raison ?
- ✓ **Il n'est pas bon de penser:** Le fascisme est dans l'action. La remise en question, ça fait désordre. Mais que fait le web ? Quand je pose une question à Google, j'ai la réponse et j'attends cela de tout le monde. En fait d'homme d'action, je deviens un homme de

réaction, aux pensées courtes. Or la pensée doit être longue, lente, profonde.

- ✓ Le désaccord est une trahison : la science progresse à force de remise en question. Pour Popper, la science consiste à traquer le faux. Insupportable pour le fasciste. Le moteur de recherche de Google est un algorithme complexe qui vous livre des résultats adaptés à ce que vous cherchez d'habitude. Google veut vous satisfaire, pas vous surprendre. Achetez un livre sur Amazon et on vous listera les livres aimés par ceux qui ont acheté le même. On cherche des accords, du ton sur ton. On ne parle pas de trahison, on parle de politiquement incorrect.
- ✓ **L'Ur-fascisme naît et se développe sur les frustrations des classes moyennes défavorisées par la crise.** Elles s'expriment sur le web. La majorité des surfeurs se contentent de faire passer une opinion ou une image qu'ils ont aimées. Marre des patrons, marre des banques, marre des politiques, marre, marre des cathos, marre des musulmans... Faites passer. Le web amplifie ces frustrations et comme il précède les médias qui précédent souvent les politiques... le ton est donné.
- ✓ **La vie est une lutte.** Le fasciste ne se bat pas pour la vie, il vit pour se battre. Le pacifisme, c'est un cadeau fait à l'ennemi. Je peux créer une page élogieuse d'Auschwitz sur Facebook et il faudra des semaines avant que Zuckerberg et ses équipes ne retirent cette page en dépit des plaintes.



Facebook, creuset des débats où le point Godwin survient le plus rapidement.

Le moteur de recherche de Google est un algorithme complexe qui vous livre des résultats adaptés à ce que vous cherchez d'habitude. Google veut vous satisfaire, pas vous surprendre.

- ✓ **L'élitisme de masse:** le pouvoir fasciste s'exerce par le biais d'une hiérarchie où chaque chef méprise ses subalternes qui, à leur tour, méprisent les leurs. Cela crée un élitisme de masse. Sur Facebook, en créant sa page, un néonazi qui s'y fait 1 000 amis par rapport au milliard de membres Facebook, c'est anodin. Sauf pour lui et son mépris des autres.
- ✓ **Un langage réduit.** Les livres scolaires sous les régimes fascistes ont un lexique réduit et une syntaxe élémentaire. Il faut limiter les outils de raisonnement. Le web vous offre maximum 140 caractères sur Twitter, 6 secondes de vidéo sur Vine après avoir imposé le SMS et le *globish*, l'anglais des citoyens du globe. Circuits courts ou courts-circuits de la pensée ?

Sur ce web, en toile de fond, se propagent les fondamentalistes et les intégristes mais n'oublions pas que l'intolérance existe avant toute doctrine. Un enfant a peur du différent. Il faudra lui apprendre la tolérance. Qui le fera ? Le législateur ? Le web ? À force de tout réglementer, le « politiquement correct » s'insti-

tuera comme un autre fondamentalisme. Les fondements théoriques de *Mein Kampf* sont démontables avec un peu d'argumentation. Leur succès repose sur cette intolérance sauvage, primitive et biologique qui vit en l'homme. Heureusement, le point Godwin signale un seuil à ne pas franchir. Mais ne faut-il pas d'urgence aller plus loin en s'imposant un devoir de mémoire, de résistance et de libération dans un monde où la technologie crée un sol aussi propice à la science et au savoir qu'au fascisme et au dogmatisme ?

Le web devient-il absolument totalitaire ? Non, il peut réveiller le Socrate qui sommeille en nous et amplifier les propos de l'amateur de sagesse qui questionne le monde et résiste pour préserver sa liberté. Il peut soutenir la libération d'un lieu ouvert à la compréhension du monde, l'université, où libre examen et libre parole s'amalgament trop souvent. Il peut activer la résistance à la recherche appliquée au service du privé et des dirigeants qui aiment faire croire que la science règlera tous les problèmes de la société. Quel fantasme ! Le web peut heureusement ouvrir la porte à la recherche fondamentale en connexion avec une masse d'individus qui ne sont pas débiles mais curieux, avides de compréhension et perfectibles, non ? Il le peut. Mais qui le veut ? 

Twitter et la liberté d'expression

Le réseau social Twitter a récemment défrayé la chronique. Quelques discussions y ont pris un tour ouvertement raciste, voire parfois, antisémite et négationniste...

Par François Thoreau
Chercheur¹

Le dérapage a été tel que, fin janvier dernier, le tribunal de grande instance de Paris a condamné le réseau social à divulguer l'identité des internautes coupables de tels propos. Le problème a donc pris un tour juridique; plus fondamentalement, toutefois, ce sont deux conceptions profondément différentes de la liberté d'expression qui s'opposent ici.

Twitter pour les nuls

Twitter permet aux utilisateurs d'échanger, sous leur vrai nom ou sous un pseudonyme, des messages très courts (140 caractères). Ces messages peuvent être liés entre eux par ce que l'on appelle un *hashtag*, c'est-à-dire par un mot-lien qui est précédé du sigle #. Ce système permet de créer des fils de discussions, qui regroupent sous la même étiquette tous les « tweets » publiés par les utilisateurs. Lorsque beaucoup de messages partagent le même mot-clé, on peut alors parler d'une tendance (*trend*). Ces tendances sont importantes dans le fonctionnement de Twitter, car elles créent des dyna-

miques qui s'auto-alimentent; plus un mot-clé est populaire, plus il est visible, plus il suscite des réactions qui viennent renforcer la tendance.

Par exemple, en octobre 2012, c'est le mot-clé «#UnBonJuif » qui a contribué à populariser un douteux concours de blagues sur les Juifs². Ce hashtag apparaissait parmi les tendances du moment. À ce titre, il était mis en exergue et apparaissait automatiquement sur la page d'accueil du réseau social. Les visiteurs étaient donc exposés à ce concours de mauvais goût, et ceux qui faisaient usage de ce mot-clé, même pour le critiquer, même pour le dénoncer, participaient d'un renforcement de sa visibilité.

À aucun moment, le staff de Twitter n'a jugé utile de rectifier le tir. Ils auraient pu bloquer le mot-clé, pour éviter tout phénomène d'emballement. Ils auraient pu choisir de le faire disparaître de la page d'accueil, ou par exemple adresser un avertissement aux utilisateurs. Les conditions d'utilisation du service évacuent toute velléité d'ingérence

¹ Aspirant du FRS-FNRS en sciences politiques et sociales au centre de recherche Spiral au sein du département de Science politique de la faculté de Droit, à l'Université de Liège. Membre fondateur du réseau belge «Pour les sciences et technologies en société» (STS).

² «#UnBonJuif : un concours de blagues antisémites dérape sur Twitter», mis en ligne le 14 octobre 2012, sur www.lemonde.fr.

Derrière la question des tweets antisémites se joue une confrontation entre deux modèles juridiques et deux conceptions de la liberté d'expression.

de la part du réseau social; on peut y lire que « *You are what you tweet* »³. Autrement dit, le réseau social se défend de proposer autre chose qu'une interface, et laisse aux utilisateurs l'entièbre responsabilité de leurs propos.

« J'accuse ! »

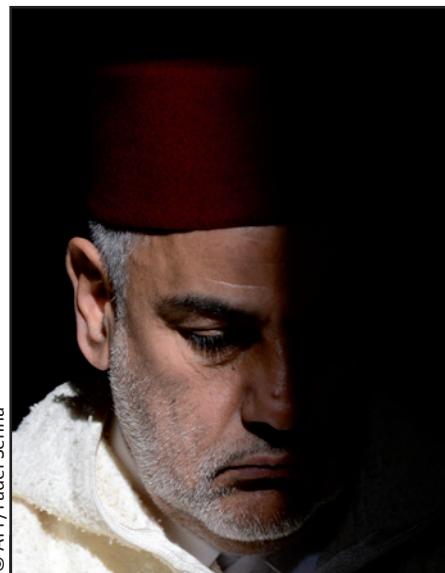
En France, certaines associations ont pourtant estimé que Twitter aurait dû réagir et que le réseau social, par son abstention à réprimer ces propos, portait sa part de responsabilité dans ces dérapages. Ainsi, l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) et « J'accuse, action internationale pour la justice » (AIPJ), soutenues par plusieurs associations de lutte contre le

racisme, ont déposé une plainte en référé devant le tribunal de grande instance de Paris. Twitter a été condamné sous astreinte, le 24 janvier dernier, à révéler « les données en sa possession permettant de révéler l'identité de quiconque a contribué à la création des tweets manifestement illicites ». Dans son argumentaire, le tribunal déplore notamment qu'aucune fonctionnalité technique ne permette de dénoncer des propos de nature illicite, ouvertement racistes ou antisémites par exemple, contrairement à d'autres réseaux sociaux. En poursuivant Twitter en justice, les associations françaises ont agi dans un cadre juridique très similaire à celui en vigueur en Belgique. La conception de la liberté d'expression y prend la forme d'un « Oui, mais... ». Par principe, tout peut être dit, mais une série d'exceptions viennent encadrer ce droit. Ces exceptions sont limitées et doivent être expressément prévues par la législation. Ainsi, comme en France, les propos racistes ou la négation du génocide des Juifs engagent la responsabilité pénale de leurs auteurs.

³ « Vous êtes ce que vous tweetez. »

© UEF

En réaction à la haine, rien de tel que l'humour.



© AFP/Fadel Senna

«Je préfère un bon Juif compétent qu'un camarade quelconque de notre parti», a laissé échapper le Premier ministre marocain Abdelilah Benkirane. Quel tweet l'a piqué?

On voit donc que, derrière la question des tweets antisémites, se joue une confrontation entre deux modèles juridiques et deux conceptions de la liberté d'expression qui relèvent de la philosophie politique. Bien malin sera celui qui pourra les départager une fois pour toutes! L'une, restrictive, tend à renforcer le «politiquement correct», et est condamnée à toujours allonger la liste des exceptions admises au principe de la liberté d'expression. Le danger, en bout de course, serait que ces exceptions viennent grignoter le principe jusqu'à l'évider de son sens⁴. L'autre conception, américaine, repose sur la fiction que tout le monde est égal devant la prise de parole et que toutes les paroles se valent. Cette perspective, si elle a le mérite de la clarté (tout le monde peut tout dire), n'est pas non plus exempte de dérapages et conduit à toujours légitimer les prises de paroles des puissants, comme les associations qui promeuvent les armes à feu, au nom de leur liberté d'expression.

Libre expression illimitée

Dans sa défense, Twitter s'appuie au contraire sur une conception américaine du droit à la libre expression, qui est pratiquement illimité. Il est garanti par le fameux *First Amendment* (l'article premier de la Constitution américaine). Chaque jour, des exemples nous parviennent de l'étendue de ce droit, quasiment absolu, aux USA. Ainsi, récemment, un rapport suggérait que confier des armes à feu à des enfants de moins de 12 ans pouvait être un outil pédagogique permettant de leur apprendre le sens des responsabilités. Des associations s'en sont émues et ont traduit les auteurs du rapport en justice, mais ce dernier a été couvert par le *1st Amendment*.

En matière de libre expression, il n'existe donc pas de modèle idéal, mais des équilibres à fonder au cas par cas. Le cas de Twitter et des tweets antisémites fournit un très bel exemple de la confrontation entre deux grands modèles de libre expression, lorsqu'ils entrent en conflit.

⁴ Dans l'actualité récente, en Belgique, un projet de loi a suscité l'inquiétude de plusieurs associations en prévoyant de condamner pénalement les incitations «indirectes» au terrorisme, en punissant tout propos encourageant une atteinte au système politique ou économique. La formulation, jugée trop vague par ces associations, conduirait à une limitation trop importante du principe de libre expression.

La liberté d'enseignement : souvent remodelée, rarement réinterrogée

La liberté d'enseignement est-elle un frein aux politiques scolaires ? Cette question est au cœur de la thèse de doctorat en sciences juridiques soutenue le 24 septembre dernier par Mathias El Berhoumi, professeur invité aux Facultés universitaires Saint-Louis (Bruxelles)¹.

Par Fabrice Voogt
Journaliste

«Quand, en 2008, je démarre ma thèse, on est un an après le premier décret qui régule les inscriptions, raconte-t-il. On est en pleine polémique avec un débat, en Communauté française, qui met en avant, d'un côté, la liberté de choix des écoles et de l'autre, un souci de mixité sociale.»

Quelle liberté ?

Avant d'aller plus avant, il importe de rappeler ce que recouvre réellement la liberté d'enseignement. Deux choses en fait : d'une part, la liberté organisationnelle (pouvoir ouvrir une école, l'organiser, choisir sa méthode pédagogique et sa politique du personnel) et de la liberté de choix des parents (pouvoir choisir une école pour son enfant et, dans une école officielle, le cours de religion ou le cours de morale). Ce principe, consa-

cré par l'article 24 de la Constitution, a été établi au départ pour restreindre l'intervention étatique en matière d'enseignement, explique Mathias El Berhoumi : «*La liberté d'enseignement*

L'objectif était de permettre aux communautés religieuses d'exprimer leur foi à travers l'enseignement, mais, sans garantie d'avoir un financement.

a été proclamée pour des raisons philosophico-religieuses. L'objectif était de permettre aux communautés religieuses d'exprimer leur foi à travers l'enseignement, mais, au départ, sans garantie d'avoir un financement.» La liberté de choix de l'école par le père de famille a, elle, fait son apparition avec la pre-

¹ *Le régime juridique de la liberté d'enseignement à l'épreuve des politiques scolaires. Étude interdisciplinaire de la genèse, de l'affirmation et de l'érosion d'une liberté publique contestée.*

mière loi sur l'obligation scolaire de 1914. «*La loi du Pacte scolaire, qui a reçu une assise constitutionnelle en 1988, a pleinement consacré le libre-choix des parents d'avoir un enseignement qui corresponde à leurs convictions. Ça a justifié qu'on subventionne l'enseignement libre, essentiellement catholique, et qu'on organise un enseignement officiel.*»

Plus d'égalité

L'adoption du décret «Missions» du 24 juillet 1997 marque une «césure» dans les politiques scolaires et la liberté d'enseignement. Le système scolaire n'est plus seulement gouverné par la «liberté» mais aussi par ce que l'on a appelé les socles de compétences, à savoir des objectifs pédagogiques communs à toutes les écoles. «*On a également limité le nombre d'heures qui pouvaient être consacrées aux devoirs à domicile*, détaille Mathias El Berhoumi. *On a donc prescrit des règles qui allaient à l'encontre de la liberté des établissements.*

Il y a quelque chose d'anachronique à structurer l'ensemble d'un système scolaire autour de la référence religieuse ou philosophique.

Sous cette législature, on a mis en place des évaluations externes, soit des compétences qui revenaient auparavant aux pouvoirs organisateurs. Ces réformes ont été entreprises pour plus d'égalité. Le but : que plus d'élèves, peu importe le réseau dans lequel ils se trouvent, aient un socle de base aux différentes étapes de l'enseignement obligatoire. On a donc restreint la liberté pédagogique.» Parallèlement, le politique a estimé qu'il devenait difficile d'aller vers plus d'égalité sans toucher à l'autre versant de la liberté d'enseignement : le libre choix. Pour autant, si «la liberté d'enseignement a été continuellement remodelée par les mesures décrétale successives», notamment parce qu'elle est jugée comme un frein à l'égalité entre élèves et à l'efficacité du système éducatif, «elle a, dans le même temps, rarement réinterrogée».

Or le libre choix serait le principal facteur de reproduction des inégalités. C'est donc celui-là qu'il faut réguler : «C'est difficile d'admettre qu'un système scolaire contribue, comme le nôtre, à maintenir les enfants dans leur milieu d'origine. C'est dans cette optique qu'on doit pouvoir défendre une régulation du libre choix». Et peut-être aussi, précise Mathias El Berhoumi, parce qu'«avec le recul de la foi et de la pratique religieuse, il y a quelque chose d'anachronique à struc-



L'école de la république et de la Déclaration des droits de l'homme : un modèle à retrouver ?

turer l'ensemble d'un système scolaire autour de la référence religieuse ou philosophique des établissements et de leur réseau».

Instituer le pluralisme

Estimant que le modèle actuel – maintien de la liberté d'enseignement telle qu'énoncée dans l'article 24 et poursuite des politiques scolaires vers plus d'égalité – «est épaisé», il propose une série de pistes «pour un nouvel article 24».

La première consiste à «*subordonner le libre choix au respect du droit à l'instruction*». Pourquoi? Parce que la liberté de choix contribue à la reproduction sociale. Non seulement les familles défavorisées ne font pas nécessairement usage du mécanisme d'inscription en première secondaire, mais elles sont souvent exclues des écoles «d'élite» par l'absence de procédures d'inscription transparentes dans le fondamental. La liberté pourrait donc toujours être proclamée dans la Constitution, mais «*soumise au respect du droit à l'instruction de sorte que si les modèles ménageant une liberté de choix des parents s'avéraient infructueux à garantir la mixité sociale, ils devraient être remplacés par des modèles d'affection administrée à partir de zones scolaires socialement mixtes.*»

Deuxième suggestion: «*Garantir le pluralisme philosophique et religieux au sein de chaque école organisée ou subventionnée par la Communauté*». Il s'agirait, estime l'auteur, de «*diffuser de manière objective, critique et pluriliste, les informations ou connaissances*

figurant au programme et dans l'interdiction de poursuivre un but d'endoctrinement». Parallèlement, toute école devrait organiser un cours de connaissance religieuse et un cours de morale, tous deux obligatoirement suivis par les élèves. Les écoles libres pourraient ajouter des activités d'animation de la foi mais sur un mode optionnel.

Dans l'improbable scénario où la liberté d'enseignement ferait l'objet d'une révision constitutionnelle...

Troisième suggestion: «*Étendre le bénéfice de la liberté organisationnelle à l'ensemble de la communauté éducative*». Il s'agit de démocratiser les pouvoirs organisateurs qui sont «*maîtres des domaines non réglementés*». Or, explique l'auteur, «*on peut s'interroger sur la légitimité des pouvoirs organisateurs à exercer ces prérogatives*» et notamment certaines communautés religieuses à travers des asbl, où les droits perpétuels se transmettent par cooptation. Il faut, dit-il, démocratiser les pouvoirs organisateurs en les élargissant à la participation des acteurs scolaires: enseignants, parents, élèves, etc.

Autant d'idées, précise l'auteur, à faire valoir dans l'improbable scénario où la liberté d'enseignement ferait l'objet d'une révision constitutionnelle... 

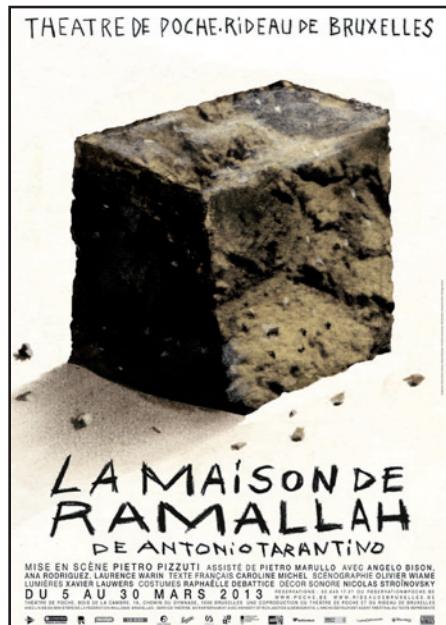
Peut-on rire du terrorisme?

Commettre un attentat digne de ce nom, ce n'est pas chose facile. «La Maison de Ramallah» emmène le spectateur dans les coulisses d'un acte kamikaze, au sommet du burlesque.

Par Céline Gautier
Journaliste

Dans le train corail de Césarée de Philippe, un couple de Palestiniens accompagnent leur fille Myriam se faire exploser en Israël. C'est leur dernier enfant. Tous les autres sont déjà morts en martyrs pour «la cause». *La Maison de Ramallah* raconte ce voyage familial où rien ne se passe comme il le faudrait : les toilettes de deuxième classe ne ferment pas (d'ailleurs, il n'y a jamais de papier hygiénique et c'est sûrement un coup du Mossad), le téléphone censé enclencher l'explosion tombe dans le plat de mechouïa et Myriam, la jeune vierge kamikaze (qui parle comme un charretier) se met à raconter ses expériences sexuelles précoces avec son prof d'histoire coranique. On aimerait en rire – mais il y a cette ceinture d'explosifs («qui ressemblent à des petites saucisses d'agneau»)

La jeune vierge kamikaze se met à raconter ses expériences sexuelles précoces avec son prof d'histoire coranique.



chargée de la mort de nouveaux innocents... «*C'est sûr, on va choquer*», prédit le metteur en scène.

Irrévérencieux

Depuis quelques années, Pietro Pizzuti et son complice Angelo Bizon (qui joue ici le rôle du père) portent sur la scène belge le meilleur des auteurs italiens. Après Stefano Mas-

sini (*Non réeducable*, à la mémoire de la journaliste russe Anna Politkovskaïa) ou Ascanio Celestini (*Pecora nera*, la brebis galeuse), ils s'attaquent à l'un des plus subversifs, Antonio Tarantino. Venu au théâtre sur le tard, après une carrière de designer, Tarantino rattrape le temps perdu avec cette pièce coup de poing qui déclare sans détour que «*si Dieu existe, on est sauvés, mais s'il n'existe pas, on l'a dans le c... pour toute l'éternité*». Pietro Pizzuti, qui signe la mise en scène de *La Maison de Ramallah*, en a fait «son» œuvre : «*Ce texte était une occasion inespérée. Il désacralise la question du conflit israélo-palestinien, le théâtralise, et renvoie l'humanité à ses responsabilités. Je suis tout à fait Tarantino quand il dit qu'au final, le sacré devient un alibi, de part et d'autre.*»

Pour Pizzuti, l'Italie est un formidable vivier de textes forts et irrévérencieux. «*C'est un pays très traditionnaliste, où le rôle de l'Église demeure important. Du coup, comme souvent, cela crée une dissidence magnifique chez les artistes. On voit des positions plus virulentes, plus transgressives en Italie qu'en France, par exemple. C'est ce qui m'intéresse chez tous ces auteurs : quand ils s'emparent d'un problème, ils y vont à fond.*» Myriam, toujours elle, explosée dans le ciel, revient sur terre pour dire à ses pieux parents qu'ils se sont trompés et que Dieu n'existe pas. Elle en profite pour expliquer à sa mère, qui semble l'ignorer, ce qu'est une fellation. On comprend mieux pourquoi l'Association belgo-palestinienne a préféré décliner la proposition de partenariat pour la création de ce spectacle...



Imbécillité universelle

Fait assez rare pour qu'il soit souligné: *La Maison de Ramallah* est une coproduction entre le Rideau de Bruxelles (nomade depuis 2011 et contraint de se faire héberger par des théâtres-amis) et le Théâtre de Poche. «*C'est la rencontre entre l'humanisme du Rideau et le militantisme du Poche*», se réjouit Pietro Pizzuti.

Il fallait absolument éviter le guignol car on marche sur des charbons ardents.



«La Maison de Ramallah», du 5 au 30 mars à 20h30 (19h30 les mercredis), relâche les dimanches et lundis. Rencontre avec l'équipe après la représentation du 6 mars.

Théâtre de Poche, 1a chemin du Gymnase à 1000 Bruxelles (Bois de la Cambre). Infos: www.poche.be

«*Notre Dieu est plus fort que le leur parce qu'il est plus jeune d'au moins quatre mille ans*», déclare, au téléphone, le contact de «l'Organisation» qui commandite l'attentat. Bourré de perles du genre, le texte d'Antonio Tarantino, traduit par Caroline Michel, n'a rien du classique dialogue théâtral. C'est plutôt une suite de longs monologues, très écrits, qu'on écoute avec délectation. Pour laisser toute la place au texte, le scénographe Olivier Wiame a opté pour le dépouillement: tout se joue au bord d'une sorte de puits carré, puits de sagesse ou symbole de l'abîme vers lequel se dirigent les protagonistes. La mise en scène de Pietro Pizzuti, assisté de Pietro Marullo, suit cette logique minimaliste: «*Nous revendiquons un théâtre de peu d'ingrédients, un peu light. Avec un texte pareil, il fallait absolument éviter le guignol car on marche sur des charbons ardents.*» L'histoire

concerne une famille palestinienne mais c'est l'imbécillité de l'homme, universelle, qui est visée: «*Nous ne voulons pas faire dans la "citation". Les costumes ne singent pas ceux des familles palestiniennes.*» La comédienne Laurence Warin, qui joue le rôle de la mère, ne porte pas le voile. Dans la réalité, le train corail de Césarée de Philippe n'existe pas. «*Et les parents des jeunes femmes kamikazes ne sont souvent pas au courant de l'attentat*», ajoute Ana Rodriguez, qui joue le rôle de Myriam et qui s'est documentée sur le sujet.

Pour la jeune comédienne, le texte est porté par son message final: «*Il donne un côté très lumineux à la pièce: cette explosion n'a aucun sens; elle ne changera rien. Ce sont juste des hommes englués dans leurs idées, lobotomisés –et en face, d'autres hommes, qui ont d'autres idées. En tant qu'Espagnole, ayant aussi connu des actes terroristes dans mon pays, ça me parle beaucoup.*»

Dans le train corail, le couple de parents s'est endormi, leur ultime sacrifice accompli. Était-ce là leur rêve de jeunesse? Ils n'ont plus d'enfant. Et ils n'ont jamais eu cette petite maison blanche de Ramallah, avec vue sur la mer...

Vers une réhumanisation du commerce culturel...

Les difficultés rencontrées par les géants du commerce culturel contrastent avec la réouverture d'enseignes à visage plus humain. Enfin!

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Internet a parfois bon dos! Certes, les sites de commerce électronique spécialisés en livres, disques et autres taillent souvent des croupières aux enseignes traditionnelles. Bien entendu, les amateurs de téléchargements illégaux –qui se dépensent un maximum pour trouver les liens pirates, histoire d'en dépasser moins «officiellement»– n'arrangent rien! Mais tout n'est peut-être pas perdu pour le commerçant passionné et passionnant. Car si certaines enseignes (les grandes surfaces commerciales Virgin, les disquaires britanniques HMV) ferment leurs portes et que leurs concurrents sont abonnés aux soins palliatifs (Fnac), d'autres renaissent de leurs cendres. Certes plus modestes! Mais aussi plus

Vous voulez parler à des libraires ou à des magasiniers?

affûtées! Caroline Music, disquaire belge mythique, au nom duquel n'importe quel barbouze du rock se met au garde-à-vous, en fait partie. «*En Europe, beaucoup de magasins indépendants et relativement pointus rouvrent depuis deux ou trois ans. Nous suivons*

le mouvement.», explique le gérant du magasin. «*Nous allons vivre une période de transition, mais ça peut fonctionner.*»

À la Traîne

Le secret de son ancien succès et de son nouvel optimisme? L'échec de la théorie de la «Longue Traîne». Qui prophétisait que, grâce au commerce électronique et aux magasins de très grande taille réputés renfermer un stock plus varié, le public allait pouvoir retrouver des produits plus rares, plus pointus. Voire carrément oubliés.



Caroline Music à Bruxelles:
légende vivante.

Pour la musique, une étude menée par Will Page, économiste en chef de la MCPS-PRS Alliance, un organisme britannique de gestion des droits des musiciens, constate que sur 13 millions de titres disponibles au téléchargement, 10 millions ne réalisent aucune vente. Bref, l'économie des hits n'aurait guère pâti de la numérisation et la «Traîne» ne génère pas beaucoup plus de ventes qu'avant. Les résultats sont semblables en ce qui concerne les DVD's et à peine meilleurs pour le livre. Conclusion: les sites de vente en ligne et les grandes surfaces débitent du hit et du best-seller avant tout!

*«Le commerce est actuellement confronté à deux mouvements de prime abord assez contradictoires», explique Alexandre Bompard, PDG de la Fnac. «D'un côté, le développement d'une offre numérique qui correspond à un besoin de mobilité. Et de l'autre, une demande de proximité et de conseil.» «Conseil»! Le mot fatidique est lâché! Car même si les principaux sites de vente en ligne proposent de soi-disant suggestions, automatiques, genre «*Vous avez acheté ceci, vous aimerez donc cela*», rien ne remplace un spécialiste en chair, en os et en passion! Dont le rôle est (aussi et parfois) d'ouvrir ses clients à une certaine diversité.*

Algorithmes

Une diversité où le rôle de la proximité redevient essentiel. Belle initiative à ce sujet: le réseau français «Librest», association de plusieurs librairies indépendantes. Qui, puisqu'elles ne disposent ni des moyens financiers ni de la place pour entre-



© Consommate.fr

La fin du gigantisme culturel?

poser le même nombre de produits qu'une grande surface ou qu'un site de vente par correspondance, ont mis leurs stocks en commun. Et quand un client de l'une d'entre elles commande plusieurs ouvrages, ses livres proviennent de plusieurs magasins. Mais lui sont livrés en une fois dans l'enseigne de son choix... endéans les 24 heures. «*Mon combat, tant comme individu que comme commerçant, consiste à interpeller les acheteurs ou les simples curieux*», soutient Renny Aupetit, propriétaire de la librairie «Le Comptoir des Mots» à Paris, à la base de l'idée. «*Je leur demande souvent: "Préférez-vous du conseil personnalisé ou des algorithmes informatiques? Vous voulez parler à des libraires ou à des magasiniers?" Je ne dis pas que je vais concurrencer Amazon ou la Fnac sur le terrain des produits de masse. Mais pour les choses un rien plus spécialisées, le magasin de proximité a encore une belle carte à jouer.*» Et si l'avenir du commerce (re)passait par... le magasin? En voilà un concept révolutionnaire! ♦

Existerait-il « un autre journalisme » ?

Si l'on en croit les dogmes économiques en vigueur, un magazine trimestriel de 200 pages, sans publicité, vendu uniquement en librairie au prix rébarbatif de 15,50 euros, n'aurait aucune chance de survie face à la concurrence d'internet. Pourtant, cinq ans après son lancement, la revue *XXI* a largement prouvé qu'un autre modèle de journalisme restait possible. Ses concepteurs en font la démonstration dans un manifeste qui plaide « pour un journalisme utile »¹.

Par Benoît Feyt
Journaliste

Et si la «conversion numérique» était un piège mortel pour les journaux ? La question posée par Laurent Beccaria et Patrick de Saint-Exupéry, les fondateurs de la revue *XXI*, est un pavé jeté dans la marre tourbillonnante du journalisme écrit. Elle va à contre-courant du mouvement qui plonge, depuis quinze ans, la presse dans le marasme et la médiocrité. Alors que la plupart des éditeurs cherchent frénétiquement à s'adapter au bouleversement des habitudes de consommation d'un lectorat éclaté face à l'offre gigantesque d'information sur internet, souvent gratuite, les auteurs du manifeste de *XXI* plaident pour un instant de réflexion. Que l'on cherche à briser le cercle vicieux, plutôt qu'à l'alimenter, semblent-ils nous dire.

Mort au scoop !

Percutants, ils dressent le bilan de quinze ans d'expérimentation journalistique sur le web et en tirent des conclusions lapidaires. Les journalistes

seraient ainsi devenus des «nouveaux *Shiva à cent bras* [...] coincés en salle de rédaction, plus que jamais éloignés du terrain, produisant des contenus de plus en plus diversifiés (texte, audio et vidéo), répartis entre les différents canaux de diffusion (papier, site web, version digitale pour mobile ou tablette)». Pour quels résultats ? Une concurrence accrue où la quantité s'est substituée à la qualité. Le lectorat en sort-il mieux informé ? Non, mille fois non.

Ce qui nous menace ce n'est pas l'excès d'information, mais l'excès d'insignifiance.

«Il est pourtant possible de refonder une presse post-Internet», affirment les auteurs du manifeste qui suggèrent pour cela de s'appuyer sur quatre piliers. Premièrement, le temps. En évitant la course au scoop, qui n'est plus rentable dans un monde où le gratuit domine, où chaque nouvelle information chasse

¹ « Le numéro 21 de *XXI* en librairie », mis en ligne le 10 janvier 2013, sur www.revue21.fr.

la précédente, aussi pertinente soit-elle, «*la presse du XXI^e siècle doit explorer d'autres rythmes, et réapprendre à surprendre, à étonner les lecteurs*». Deuxièmement, le terrain. Alors que les rédactions pressent les rédacteurs unités de production derrière les écrans impersonnels des newsrooms surchargées de nouvelles technologies, les auteurs du manifeste rappellent les fondamentaux du métier. «*Le journaliste est celui qui va où le lecteur ne peut pas aller, [il] doit donner vie et chair à ce qui n'existe pas dans l'essoreuse médiatique*». Troisièmement, l'image. «*Plusieurs milliards de clichés sont disponibles en ligne, mais mille images en vrac ne font pas sens*», rappellent-ils en proposant plutôt de renouer avec le photoreportage, l'illustration et l'infographie qui offrent une réelle valeur ajoutée à la presse écrite. Quatrièmement, la cohérence. «*Ce qui nous menace ce n'est pas l'excès d'information, mais l'excès d'insignifiance*», souligne enfin le manifeste XXI, en paraphrasant le philosophe Jacques

Ellul. Ils plaident, en conclusion, pour une cure d'amaigrissement des journaux, pour le choix de la qualité au détriment de la quantité.

Si la rentabilité est essentielle pour un organe de presse, faire appel à la publicité n'est pas pour autant un gage de survie financière, comme le démontrent les restructurations imposées aux rédactions de la plupart des titres qui ont décidé de courir derrière les annonceurs. «*S'affranchir de la publicité, c'est se retrouver à la main du lecteur*», admettent Laurent Beccaria et Patrick de Saint-Exupéry. XXI et son petit frère, *6 mois*, magazine semestriel basé sur le photoreportage, en ont fait le pari. Et quel succès à la clé ! Ils ont, à eux deux, fidélisé près de 80 000 lecteurs qui viennent rechercher dans leurs pages, de la réflexion, de la découverte, bref, du sens qu'ils ne trouvent plus ailleurs. ♦

La presse dans son siècle.



Bien entendu, c'est off!

Quelque part entre dérision et volonté de sortir des sentiers rebattus, les prix et événements alternatifs off-rent une autre vision de la culture.

Par Frédéric Vandecasserrie
Journaliste

Vendredi 1^{er} février dernier: remise des «Machins», dits aussi «Les petits prix du cinéma belge»: jeans et baskets, ambiance décontractée genre tape sur le dos, et fiesta houblonnée animée par des DJ's aussi hilarants que parfois maladroits, à l'envergure résolument locale. Le lendemain: «Magritte du Cinéma»: smoking et robe de soirée exigés, atmosphère guindée où on se pince le nez en riant, champagne et air de fête façon drink de fin de carrière dans un bureau paysager. Exemple parfait de ce que Julien Beauvois, co-organisateur des «Machins, sorte de cousins bâtards des Magritte», appelle «la complémentarité entre les deux événements. Nous constituons autant un hommage qu'un poil à gratter sous le bras du cinéma belge. L'idée des "Machins", dont la seconde édition a eu lieu cette année,

On risquerait de se prendre au sérieux. Impensable!

vient du fait que l'accès à la cérémonie des "Magritte" était interdit à plein de gens. Bref, tout un pan de la profession, comme les techniciens, demeurait dans l'ombre. Mais nous ne sommes pas anti-Magritte pour autant. Juste



un peu parodiques. Nos prix se veulent à la fois drôles et sérieux. Ce n'est pas incompatible. »

La preuve avec le «Machin du plus grand réalisateur belge de tous les temps», décerné à Bernard Halut pour son mètre nonante-quatre. Mais surtout une manière décalée d'exhumier l'un des meilleurs films belges de l'an dernier (*Miss Mouche*), passé injustement à travers les mailles du filet médiatique. Même esprit pour le «Machin de la N-VA (ou comment alimenter le mythe du chômeur wallon)» remis à l'excellent *Mobile Home*. Signe de la différence absolue entre les deux manifestations: consacré par quatre «Magritte», À perdre la raison de Joachim Lafosse repart avec le

«Non-Machin». Une manière supplémentaire de mettre une bobine en avant sans se priver de sourire. «*Car notre objectif n'est jamais de prétendre qu'un film est meilleur que les autres. Notre façon de voir les choses consiste surtout à tendre hommage à la profession dans son ensemble. Et le plus largement possible*», continue Beauvois.

Même son de cloche du côté des organisateurs du Off d'Avignon, qui propose une foule de spectacles théâtraux en marge de son illustre grand frère. «*Le théâtre est vaste. Il y a de la place pour tous! À nous de faire en sorte que les productions disposant de moins de moyens puissent aussi exister*», lance Bernard Le Corff, secrétaire général de l'association du Off.

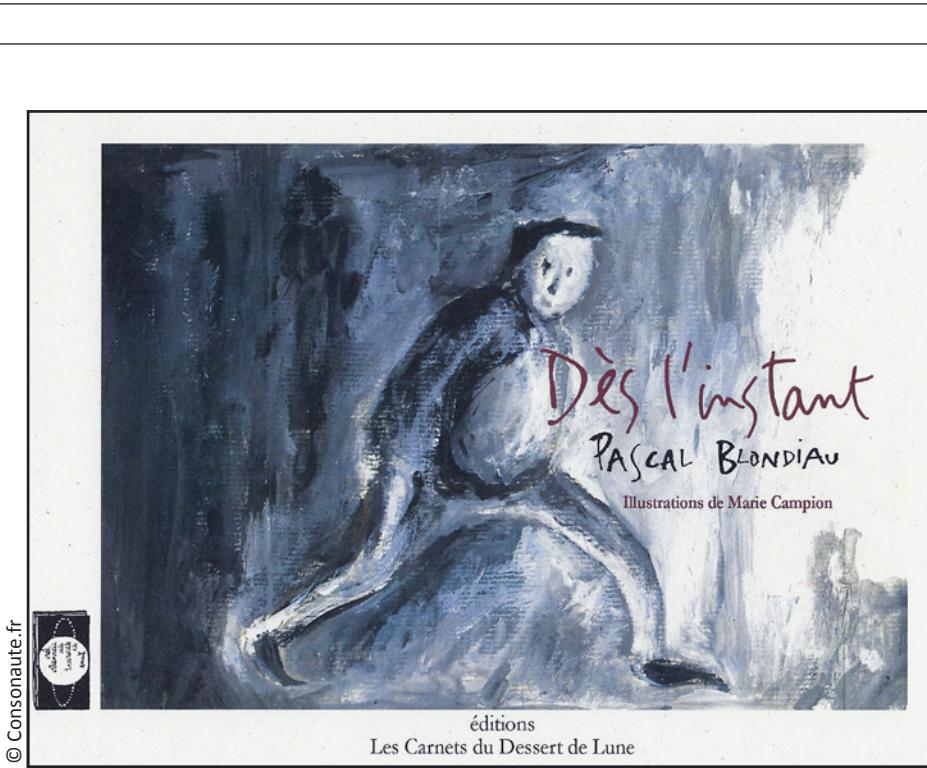
Le pied du commerce

Mais qui dit travailler avec les moyens du bord ne dit pas bosser fauché. «*Bien au contraire! Chaque spectacle désireux de se produire dans le cadre du Festival Off doit nous fournir une fiche technique détaillée, comme pour n'importe quelle production. Et tout cela fait l'objet de contrats très sérieux. Comme je dis toujours: "La dérision est une chose qui se prépare sérieusement." Certaines de nos pièces accueillent des centaines de spectateurs, cela ne s'improvise pas. Le off d'Avignon grandit donc année après année.*» Avec un risque à la clé: se faire off-icialiser! Et bien que l'actuel codirecteur du Festival d'Avignon, Vincent Baudriller, aille jusqu'à rejeter la notion de «in» pour «son» événement, considérant

qu'il y a «*d'un côté LE festival d'Avignon, et de l'autre le Off*», ce dernier tend pourtant à rentrer dans le rang, lentement mais sûrement. Car, même s'il est autofinancé en très grande partie, il bénéficie d'un subside publicitaire d'un million d'euros.

À nous de faire en sorte que les productions disposant de moins de moyens puissent aussi exister.

Le pied du commerce à travers la porte de la création la plus libre possible? «*Non, car ce budget représente une part minimale de nos besoins*», réagit Le Corff. «*Par ailleurs, nous n'imposons par exemple aucune direction artistique. Et nous savons bien que monter un spectacle au Off d'Avignon n'est pas directement rentable. Nous offrons surtout une vitrine aux compagnies. À elles de profiter intelligemment du nombre gigantesque de médias présents dans la ville pour l'"autre" festival.*» Confirmation auprès de la compagnie française «C'est-pas-du-jeu». Qui n'est pas encore entièrement rentrée dans les frais de ses précédentes expériences avignonnaises. Même si elle estime que le jeu en vaut la chandelle. «*Cela nous coûte de 12 à 13 000 euros de venir à Avignon. Et même si nous sommes encore légèrement déficitaires sur l'édition 2011, notre présence au Off nous a valu la signature d'une vingtaine de dates aux quatre coins du pays*», explique Léonard Prain, comédien de 22 ans et fondateur de la compagnie. «*Le coût moyen est de 30 000 euros par compagnie, et la*



© Consonante.fr

Le lauréat du prix Gros Sel du Jury 2010.

moyenne des recettes s'élève à 15 000 euros, reprend Le Corff. Mais pour autant, nous ne sollicitons ni sponsors ni soutiens financiers d'aucune autre sorte.» Même son de cloche du côté des «Machins». Avec un credo supplémentaire : «Éviter toute récupération ! Ce serait un aveu de défaite.»

Gros sel, petit budget

Et c'est bien ce qui a failli arriver au «Prix Gros Sel», variante épiceée des prix littéraires «Rossel». Après avoir fait connaître des plumes de l'envergure de celles de Nicolas Ancion (pour *Le poète fait sa pub* en 2006), ces derniers sont reconnus par la Communauté française en 2008 et palpent un subside. Modeste, certes (1000 euros), mais suffisant pour leur faire craindre de perdre leur indépendance. Résultat: des prix

encore remis en 2009 et 2010 avant un an de réflexion. Et un retour à la philosophie de base. Bref, les «Gros Sel» resteront sans doute comme l'une des seules initiatives culturelles de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles à avoir refusé une aide financière! Le danger d'un support matériel quel qu'il soit? «*Se voir condamnés au consensuel*», reprend Le Corff. «*Et risquer de perdre notre mauvaise foi crasse et revendiquée, ajoute Beauvois. On risquerait de se prendre au sérieux. Impensable!*» Puisque les six organisateurs des «Machins» sont tous, de près ou de loin, impliqués dans le cinéma belge. «*Donc, nous nous moquons aussi un peu de nous-mêmes via cette initiative. C'est très sain, en fait!*»





LE MOIS prochain

Dossier : Générations solidaires ?

Les principes de base du développement durable ont gravé dans le marbre la solidarité entre les générations. La sécurité sociale en est l'illustration macro. Mais au niveau local, le fossé semble n'avoir jamais été aussi grand entre jeunes et vieux. Coup de projecteur sur l'intergénérationnel.

Monde

La Birmanie est-elle devenue une démocratie avec la « libération » de Aung San Suu Kyi ? Ou faut-il nuancer ?

La situation au Mali est-elle le résultat de 5 000 ans de géopolitique ?

Libres ensemble

Alternatives à l'emprisonnement et liberté conditionnelle : le point

Extension de la loi « Euthanasie » : un débat qui fait débat

Droit au logement : un dossier sans toit ni loi

Culture

« Sugar Man » : du flop américain à la résurrection sud-africaine



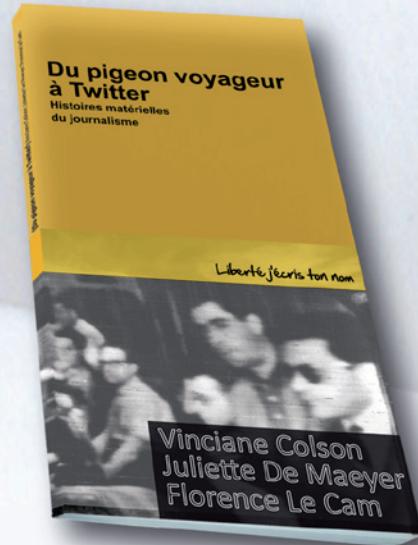
Vient de paraître dans la collection *Liberté, j'écris ton nom*

Le livre

Tangible, le monde du journalisme est peuplé d'objets : stylo, carnet d'adresses, pigeon voyageur, satellite, ciseaux, logiciels, rotatives et open-space. Ils sont modelés par les usages tout autant qu'ils façonnent des routines. Au travers d'histoires concrètes de la production de l'information, ce livre donne à voir la matérialité d'un métier qui se renouvelle, balbutie, se réinvente.

Les auteures

Vinciane Colson, Juliette De Maeyer et Florence Le Cam sont membres du Centre de recherche en information et communication (ReSIC) de l'Université libre de Bruxelles. Elles sont, toutes les trois, enseignantes et chercheuses, spécialisées dans l'analyse du journalisme, des producteurs d'information et des transformations qui traversent, depuis longtemps, le métier.



En vente directement au CAL ou sur commande, par virement au compte du CAL :
IBAN BE16 2100 6247 9974 - BIC GEBABBEB, en précisant le titre de l'ouvrage dans la communication
(frais de port offerts) CAL, campus de la Plaine ULB - CP 236, 1050 Bruxelles
Éditions Espace de Libertés : tél. 02 627 68 60 - editions@laicite.net

8 € l'exemplaire
pour nos abonnés
(au lieu de 10 €)

Les publications et les auteurs laïques viennent à votre rencontre



ESPACE
de libertés

 **foire du livre**
de Bruxelles

Du 7 au 11 mars
à Tour & Taxis
Stand n°121

Annonces

Musique, ciné, livres, conférences... les bonnes énergies



dossier UN HOMME À L'ÉCOLE...

Éduquer n°95 vient de paraître.

Même s'il n'est pas toujours facile à exercer, le métier d'enseignant est une des fonctions les plus fondamentales et les plus formidables qui soient. Pour pouvoir le pratiquer pleinement, l'enseignant s'appuie sur la maîtrise de nombreux savoirs et compétences. Si donner cours est le dénominateur commun de tous les instituteurs, qu'en est-il de leur personne, de leur personnalité, de leur genre? Homme ou femme, les instituteurs sont-ils égaux à l'école?

Pour nous contacter :

Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

Ligue de l'Enseignement et de l'Education
Rue de la fontaine 3 - 1000 Bruxelles

Rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles
02/511.25.87 - advocaat@clique.be

02/5/11.25.87 - eduquer@iligue-e

JUVENILE IN JUSTICE

Expo-action sur l'enfermement des mineurs

du 18 mars au 5 avril 2013

du 18 mars au 3 avril 2011
Centre d'Action Laïque de Charleroi
rue de France 31 - 6000 Charleroi

EXPOSITION " JUVENILE IN JUSTICE " Richard Ross

VERNISSAGE

Le lundi 18 mars 2013 au Centre d'Action Laïque de Charleroi en présence de Richard Ross, dès 19h.

COLLOQUE
Le mardi 19 mars 2013 au Palais de Justice de Charleroi,
de 8h30 à 16h30.
Chercheurs et acteurs de terrain questionnent l'enferme-
ment des mineurs, ses clichés, stéréotypes et discours «
politiquement corrects » afin de proposer des balises pour
construire l'avenir de la protection de la jeunesse dans le
cadre de la défédéralisation des compétences liées à la
justice.

Infos et réservations: Centre d'Action Laïque - 31, rue de France,
6000 Charleroi - 071/53.91.71 www.charleroi.laicite.be
celcharleroi@laicite.net



Photo - Copyright: Richard Ross



 **La Pensée et les Hommes**

À la radio

Tous les samedis sur La Première vers 19h05 (ou 22h30)

À la télévision

Délices et supplices de l'au-delà
Comment les humains considèrent-ils la mort ?
Xavier De Schutter, Baudouin Decharneux et Jacques Lemaire

Édmond Picard, théoricien de l'antisémitisme racial
Une grande figure du monde judiciaire s'égare dans l'antisémitisme
Foulek Ringelheim et Jacques Lemaire

Entretien avec Élisabeth Roudinesco
La réhabilitation de la psychanalyse
Une production CLAV/CAL

Passons de la dépendance à l'autonomie
Comment gérer l'argent et l'économie ?
Michel De Kemmeter et Jacques Lemaire

Une spiritualité citoyenne
L'engagement politique original d'un homme d'Église
Éric De Beukelaer, Robert Collignon et Jacques Lemaire





OSONS LA DIFFÉRENCE

CONCERTS
SPECTACLES
EXPOS-DEGUSTATIONS
ACTIVITÉS FAMILIALES

SAINT-GHISLAIN
Du 19 au 21 AVRIL 2013

BOIS-DU-LUC
Du 24 au 28 AVRIL 2013

MOUSCRON
Du 1^{er} au 5 MAI 2013

Programme sur www.picardie-laïque.be



18.03 – 25.03.2013

OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE – WAVRE

Conférences

Théâtre

Débats

Spectacles

**FESTIVAL OSONS les libertés!
PHILOESCALES**

LUC FERRY

FRANCIS MÉTIVIER

MOUSTA LARGO



www.escales.be

010 22 31 91



Laïcité
BRABANT WALLON